This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

COLLECTION

DES

BIBLIOPHILES LYONNAIS.

70. 6. 2.

Les éditions dont se compose la Collection des Bibliophiles lyonnais, ont été tirées au nombre de VINGT-CINQ EXEMPLAIRES seulement, tous sur grand papier vélin fort, dit *de Bristol.*

Tous les exemplaires sont numérotés et signés.

N° 11

M de la Caille

Montfalcon

Lyon. — Imp. NIGON, r. Chalamont, 5.

COLLECTION

DES

BIBLIOPHILES LYONNAIS

OU

RECUEIL

D'OUVRAGES SUR L'HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DE LYON,

IMPRIMÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS, OU RÉIMPRIMÉS D'APRÈS
DES ÉDITIONS D'UNE EXTRÊME RARETÉ,

Publié par J.-B. MONFALCON.

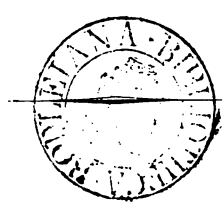

LYON.

IMPRIMERIES DE L. PERRIN, DUMOULIN ET RONET,
NIGON, LÉPAGNEZ ET BAJAT.

1846.

COLLECTION

DES

BIBLIOPHILES LYONNAIS.

La première série de la Collection des Bibliophiles lyonnais se compose des sept volumes suivants :

TOME I. QUINCARNON (le sieur de). Les Antiquitez de la fondation de la métropole des Gaules, ou de l'Eglise de Lyon et de ses chapelles. *Lyon, Mathieu Liberal*, 1673, in-12.

La réimpression a été faite en fac-simile.

TOME II. PAR LE MÊME. La Fondation et les Antiquitez de la basilique collégiale, canonicale et curiale de S. Paul de Lyon. *Lyon* (sans date), in-12.

TOME III. BELLIÈVRE (Claude I). Lugdunum priscum; imprimé sur une copie authentique du manuscrit original

TOME IV. MÉLANGES sur l'histoire ancienne de Lyon. GABRIEL SYMÉONI. L'Origine e le antichità di Lione (manuscrit). — PETRUS L'ABBÉ, de Ortu Lugduni; de Situ Lugduni; de Itinere Annibalis; Tumulus Duorum Amantium. BACHET DE MÉZIRIAC (Claude-Gaspard). Remarques sur l'origine du mot Lugdunum. — PERNETTI (Jacques). Conjectures sur l'incendie de Lyon (manuscrit). — Pièces inédites relatives à l'inscription de Gaëte, gravée en l'honneur de Munatius Plancus.

TOME V. FACÉTIES LYONNAISES :
La Ville de Lyon en vers burlesques, première et deuxième journées. — Le Salamalec lyonnois, par La Monnoie. — Chansons lyonnaises. LAURÈS (Pierre). Supplément aux Lyonnois dignes de mémoire.

TOME VI. FORMULAIRE fort récréatif...., de Bredin; nouvelle édition avec un travail littéraire, par C. B.

TOME VII. LYON SOUTERRAIN, ou Observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville, depuis 1794 jusqu'en 1836, par Joseph-François Artaud.

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LYONNAIS.

Souscripteurs à la Collection (1er juillet 1846).

LE ROI.

MM. BERGERET.

BOISSIEU (Alphonse DE)

BOUÉ, curé d'Ainay.

BRÉGHOT DU LUT.

CAILHAVA.

CHANEL.

CHAPONAY (Henri DE).

COSTE.

FULCHIRON, pair de France.

LA ROCHE-LACARELLE (H. DE).

LA ROCHE-LACARELLE (S. DE).

MONFALCON (pour la Bibliothèque du Palais-des-Arts.)

MOREL.

PÉRICAUD (pour la Bibliothèque de la Ville).

PERRIN (Louis).

REYRE (Clément), premier adjoint à la Mairie.

RIEUSSEC (le Président).

ROUGNARD.

TERME, maire de Lyon, député du Rhône.

YÉMÉNIZ.

LA FONDATION, ET LES ANTIQUITE'S DE LA BASILIQUE COLLEGIALE, CANONIALE, et Curiale de S. Paul de Lyon;

TRES-AVGVSTE ET DIGNE DE PROFONDE Veneration par son Fondateur, par son Sacre, et par son Patron.

TRES-RENOMME'E PAR DIVERSES Remarques tres-singulieres, qui y parurent soûs nos Predecesseurs;

ET TRES FLORISSANTE, OV PAR LA NOBLE naissance, où par les lumieres, et vertus, ou par la Doctrine de ses Chanoines et Officians.

AVEC QVATRE OV CINQ PIECES ASCETIQVES ou détachées, que je prends la liberté d'y joindre.

Par le Sr de QVINCARNON Escuyer, Ancien Lieutenant de Cavalerie, et Commissaire de l'Artillerie.

DVLCE ET AMARVM

Au depens de l'Autheur.

Impr. Louis Perrin. Lyon.

A MESSIEURS

LES TRES-VENERABLES,

ET ILLUSTRES

CHAMARIER,

E T

CHANOINES DE L'ANCIEN,

ET SACRÉ COLLEGE

de S. Paul de Lyon.

MESSIEURS,

Si autrefois c'estoit une Loy Inviolable entre les Anciens, que la porte du Temple d'honneur, ne fut ouverte qu'a ceux qui avoient passé par celuy de vertu, ce Reglement,

et ce Decret a poussé d'un sentiment general les personnes d'une estime tres-eminente, dont le nom et la memoire restent en ce lieu du tombeau, pour le justifier encore par les eloges, et les qualitez gravées sur la pierre, qui couvre leurs os, et leurs cendres. L'Autorité inébranslable MESSIEVRS de tant de témoins partagés de rares et signalés dons, donne credit à cette Loy, (prononcée dans le Conseil d'en haut des Princes, et dans l'Areopage des sages,) pour estre Couronnez de gloire en nous quittant par leurs Successeurs, et pour combler leurs actions pures, éclatantes, et bien achevées, d'une durée recommandable de loüanges. Par le méme chemin MESSIEVRS à l'exemple de vos Predecesseurs vous estes arrivés aux recompenses jointes au merite, et c'est un point si important que je suis obligé de le decouvrir, et de soûtenir cette verité, pour faire voir vôtre pieté, vôtre morale, et vôtre conduite dans le bel ordre par des secretes inspirations, et lumieres qu'impetrerent en nôtre faveur les suffrages de vos deux premiers, et principaux mediateurs; l'un celuy qui fit élever ce Temple, ou ce Palais à la divinité, duquel l'on publie tant de merveilles surprenantes, et l'autre qui est le Titulaire. Or la renommée de ceux dont vous occupez aujourd'huy les Places en avantagea quelques uns d'arriver aux Mittres, aux Crosses, et enfin à la promotion par

un mouvement in pettore de Sa Sainteté, et les autres à la demande et nomination du Roy tres-Chrêtien. Ne va-t-il pas de l'interest et reputation des Souverains tant Ecclesiastiques, que Seculiers, d'appeller aux Charges, revêtir des honneurs, et d'accorder une authorité absolue aux personnes de vertu, de Probité, et de Science consommée. C'est ce qui fait une partie de leur grandeur, et de leur gloire. Prudente et celebre maxime employée par Fray Juan santa Maria Religioso Descalco de San Francisco en su Republ. y policia Christ. c. 13 *en ces beaux termes Castillans.* y es de moucha honra, y credito para les Reyes q̃ in ninguna cosa se gañaran mayor q̃ honrando los buonos, virtuosos, y muy l'etrados. *Depuis ces relevés raisonnemens, et genereuses reflexions qui remontent á ceux auxquels vous avez succedé, j'ay toûjours eü MESSIEVRS beaucoup de veneration pour vôtre College, vivant dans la possession continuelle de vous honorer, d'où procede un extréme desir de Vous asseurer avec combien de respect, je suis,*

MESSIEVRS,

Votre tres-humble, et tres obeissant serviteur.

DE QVINCARNON.

AV LEGISLATEVR DES GENTILS,

DOCTORI GENTIVM

Τῷ τῶν ἐθνῶν διδάσκαλῷ.

Ardenti è Tarso Paulus mucrone coruscans.

Celebre Vaisseau de la Foy, Apostre, et Martyr

reconnu principalement sous ces trois titres Glorieux, auquel les Lycaoniens voulurent donner de l'encens, ou l'adorer comme immortel apres le Miracle du boiteux en la Cité de Lystris dans l'Etat des peuples nommez, et ravis de ses celestes dogmes, de ses eternelles Verités, et merveilles de sa Doctrine. Ie Vous presente ce petit œuvre de mon genie, et de mes veilles; comme Patron et Tutelaire de ce lieu Saint, dont je rapelle l'antiquité, et les remarques curieuses. Ou trouverois-je un abry plus signalé, et plus puissant que soûs la conduite de vos graces, afin de bien commancer, suivre, et heureusement achever l'idée que je me propose, je ne vous offre, et je ne vous rends par mes saints devoirs, que ce qui est tout et entierement Vôtre, avec un tres-profond respect, un genereux abbaissement, et un humilité achevée en m'expliquant par un Laconisme de sept mots, nombre si misterieux : Et si hault.

Hæc Athleta tuus fragilis pia munera vovet.

Sacratus apud Hebræos, plenitudinis, ac perfectionis numerus. Κωογυνος, spiritualem respiciens mundificationem legis notans mysterium.

Par le Sr de QVINCARNON Escuyer, Ancien Lieutenant de Cavalerie et Commissaire de l'Artillerie,

LA FONDATION, ET LES Antiquités de la Basilique Collegiale Canoniale, et Curiale de S. Paul de Lyon; tres-Auguste et digne de profonde veneration par son Fondateur, par son Sacre, et par son Patron. Tres renommée par diverses remarques tres-singulieres, qui y parurent sous nos Predecesseurs; et tres-florissante, ou par la Noble naissance, ou par les lumieres, et vertus, ou par la Doctrine de ses Chanoines et Officians.

AVEC QVATRE OV CINQ PIECES Ascetiques, ou detachées, que je prends la liberté d'y joindre.

SAINT Sacerdos, ou *Sacerdus* que l'on peut traduire et expliquer en nôtre langue S. Sacerde, n'ayant voulu occuper le Siege vacant de Lyon, ou de la Prima-

*Le Commun des Antiquaires croit que le mot d'*Ascia, *est l'instrument dont l'on coupoit et polissoit la*

pierre mise sur les tombeaux. Paradin. Ste Marthe. Severt.

ce des Gaules, l'année 526. Que par l'ordre du Roy Childebert I. du nom; pour étre reconnu le 30. ou le 31. Primat de France ayant Presidé soûs ce Titre a un Concile convoqué dans Orleans le 28. du Regne de ce Souverain, en l'an 549. et qui mourut en 550. ou bien 553. dans Paris le 11. ou 12. de Septembre, est tenu d'une voix commune Fondateur de cette retraite, choisie singulierement par les fidelles à la priere.

Fondée par S. Sacerdos couvert de la Mitre de Lyon, depuis l'an 526. jusques à 550. 12. Sept.

L'on solemnise le jour qu'il passa à la gloire dans les autres Collegiales de la Ville, le 12. du méme mois, mais celle cy le remet huit jours aprés, à cause de la Dedicace de l'Eglise, celebrée le jour du Trépas de son Fondateur, pour ne sçavoir precisement le jour d'icelle.

Childebert rendant visite a ce Saint dans son lict, il pria sa Majesté qu'a son decéz, le Bien heureux Nizier son neveu fut couvert de son chapeau

Paradin.

L'on travaille inutilement pour developer, et découvrir qu'elle Compagnie de personnes zelées à se voüer et à s'avancer au service de Dieu, furent les premiers qui se rendirent dans cette maison d'Oraison; si ce furent des Moines, ou si ce furent des Reguliers, ou

Cloistriers, ou bien une Compagnie de Chanoines soûs une Regle, et la Jurisdiction d'un Abbé, mais la perte des Titres s'opposant à nos recherches et entreprisés, nous ôtant la connoissance de l'état des precedens siecles affoiblit et abbat entierement nos desseins.

Dans ce lieu suivant quelques-uns, il y avoit autrefois un Abbé de Reguliers, et non pas des Moines comme à S. Iust qui composoient sous une Regle une Congregation de Chanoines.

Il y a grand apparence que S. Just et S. Paul furent Secularisés vers 1100. d'autant qu'au commencement de 1200. il est parlé dans un ancien Martyrologe de cette derniere Eglise, du Chamarier, Chantre, Sacristain, Chanoines, et Confreres de son Chapitre.

Or ces deux Colleges ont toûjours eu confraternité ou association d'Oraisons; ce qui paroit aux processions, ou ils marchent ensemble; *bini ac bini incedentes :* La même union en Jesus-Christ est de temps immemorial, entre les Moines d'Aisnay, et les Chanoines de ce dernier Corps, prians reciproquement au decéz des uns et des autres.

Paradin tient que dans S. Paul il y a eu un Abbé, et non pas des Moines, mais des Chanoines.

La voix et la main du Sauveur, ou de quelque habitant Celeste venu en terre accompagné d'un nombre d'Anges ont consacré ce divin Temple, comme veut la tradition.

Sacré de la main de Dieu.

Ce Sacre merveilleux dans ses circonstances est encores justifié par une feuille de papier que l'on mettoit autrefois aux portes des Eglises de la Ville, et aux lieux publics, dont les Caracteres marquoient aux Chrétiens le jour ou la feste de cette sainte Ceremonie, invitant un chacun de s'en approcher pour y gagner les Indulgences, accordées par Innocent IV. Nicolas IV. Gregoire II. et autres Papes par nos Primats à Charles d'Alencon, Philippes de Thurey dit Patriarche de Jerusalem, un nommé Jean, et un autre Anonyme dit *Cardinalis Sermocinensis*, Legat à Latere de Sa Sainteté, couverte alors du triple Regne, outre celles données a perpetuité par Sixte IV. a la Chapelle nôtre Dame de Grace, bastie dans le méme Temple. Toutes ces Bulles, ou Indulgences étoient raportées dans un vieux papier, ou document de main privée portant ces mots. *Vltra dictus, ou supra Indulgentias in prædicta Ecclesia S. Pauli est talis Indulgentia quæ est in Ecclesia Sti Dionysii in Francia, videlicet remissio ommnium peccatorum verè Confessis, et contritis die* 12. *Septembris quo die celebratur festum sancti Sacerdotis, qui prædictam Ecclesiam sancti Pauli construi fecit, et fundavit quæ divinitus et miraculose fuit à Deo omnipotenti dedicata, et consecrata, ut ab omni ævo notoriè, et publicè*

Le manuscrit dit Philippes, erreur du copiste.

tentum, et reputatum fuit ab omnibus.

Cette consecration miraculeuse fut revelée à S. Sacerdos, et il trouva dans l'Eglise l'Encensoir et le Cierge desquels il sera bientost parlé.

Son Tutelaire, et Titulaire.

L'Apôtre des Gentils, ou le tresnoble heraut de la foy, de la Tribu de Benjamin, est le Patron de ce batiment preparé pour l'assemblée des croyans.

Le Cierge miraculeux qui servit au Sacre, et l'Encensoir dont la matiere étoit inconnue.

Le Cierge laissé dans cette Ste Retraite, la Ceremonie du Sacre étant achevée qui brûloit continuellement sans se consommer; et l'encensoir mis sur l'Autel d'une matiere tant au métail, qu'aux pierreries inconnue aux fondeurs Lapidaires et Mineralistes, passent pour n'avoir esté faits de la main des hommes, ils furent brisés, et mis en poudre l'an 1562. par les Disciples des Sacramentaires, Un ancien Livre de l'usage et des coûtumes gardées à l'Office de cette Eglise, fait mention des mémes raretés suivi du témoignage d'un tres bon Prêtre, et fort agé, habitué dans ce College nomme Jean Peyrot, qui vivoit durant les troubles de la même année, il assuroit d'avoir porté et remporté souvent ce Cierge du

Xenajas, ou *Philoxenus, Hieropoleos.*

Episcopus primus patuit Iconomneus.

maitre Autel dans le Tresor, ayant veu et curieusement observé qu'il ne perdoit rien de son poids et sa quantité, et c'est ce qui a donné lieu à la Ceremonie tenuë le jour de la Dedicace, car autrefois l'on mettoit sur l'Autel un Cierge separé des autres, en memoire du Cierge miraculeux; maintenant l'on tient de la braise dans un rechaud devant l'Autel durant l'Office, y jettant parfois soir et matin, et pendant la Messe de l'encens, et de l'eau benîte. Par le recit de ce vertueux Ecclesiastique, l'on apprend aussi que ce Cierge n'étoit allumé que le jour de la Dedicace, et le reste de l'année éteint, n'ayant perdu de sa quantité que ce qui s'usa à la Consecration du Temple.

Histoire imprimée dans Arras, l'an 1625. *de la Chandelle miraculeuse de Cire blanche, venue du Ciel, et conservée dans la même Ville, depuis l'an* 1105.

A ce Cierge Miraculeux environ six Siècles aprés, il faut ajoûter un autre semblable, présenté, ou donné à Lambert Cardinal Evéque d'Arras, Legat dans la Province de Champagne, à Itier, et à Pierre Normand à ces trois personnes par la tres Ste Vierge, le 26. Mars 1105. duquel ayant fondu, ou versé des gouttes de Cire dans un vaisseau plein d'eau, étant beüe par les personnes tourmentées du feu ardent qui étoit alors Epidimique, et la partie de leur corps affligée

étant lavée de la méme eau, ils reçevoient ayant la foy une parfaite guerison. Cette eau servoit aussi d'antidotte à plusieurs maladies. L'on a aprés étably dans Arras une Confrerie dite de nôtre Dame des Ardens, que l'on y celebre tous les ans depuis la veille de la fête du S. Sacrement, jusques au Dimanche suivant. cette chandelle allumée ne diminue point; mais plutôt elle croit; car si l'on vouloit assembler toutes les goutes de Cire que l'on verse dans l'eau, l'on en feroit un pain de 3. ou 4. livres.

A ces deux Cierges miraculeux il faut encore joindre deux autres qui furent trouvés dans nôtre Dame du Puy, aprés le Sacre aussi invisible fait de l'Eglise par l'assistance des Anges.

Le méme document manuscrit Remarque que S. Sacerdos découvrit le Cierge et l'encensoir dans l'Eglise par ces Termes, *Et in signum præ dictæ dedicationis dictus Dominus noster Reverendus dimisit Thuribulum*, (*de qua materia confectum sit ignoratur*,) *et unum cereum quæ reponuntur in thesauro, ipsius Ecclesiæ, propter cujus sanctitatem licet fit Parrochialis Ecclesia, nunquam corpora ulla fuerunt inhumata nec ministrata aliqua Sacramenta.*

Ce lieu est encor favorisé d'une merveille surprenante. Isabeau d'Harcourt des plus Illustres maisons de France, (bien - faitrice de cette Eglise, et de plusieurs autres comme il paroit dans les Archives des

La terre à l'ouverture pour ensevelir un Corps fut trouvée teinte de sang ou colorée.

lieux Publics, et dans les Martyrologes) ayant étroitement recommandé de son inhumation dans ce Temple, où la terre étoit tenue vierge (nul corps fut il même de Saint y ayant esté ensevely) l'ouverture étant faite, l'on y découvrit des gouttes de sang en abondance, ce qui fit connoitre qu'elle ne vouloit commancer de servir à la Sepulture des Corps (à quoy sont employées les Chapelles) cette Dame fut alors portée dans la Cathedrale, ou l'on peut lire son Epitaphe, le respect étoit dû à ce Temple à cause de son Sacre, et sa pureté, et il se rencontre encore aujourd'huy des personnes qui demandent par devotion de cette terre.

Mais il est asseuré que dans ce College, l'on vivoit aux Siecles passés en Communauté, ou au refectoir, une inscription, et le bastiment le découvrent, et par les Anciens obits couchez aprés l'ancien Martyrologe, l'on reconnoit qu'un nombre de personnes, mémes Laïques des deux sexes, étoient associés à ce Chapitre, dont avec plusieurs Ecclesiastiques ils se rendirent bien-faiteurs, y apportans leurs deniers, y affectans leurs maisons, fonds et rentes, *ad opus Ecclesiæ ad acquirendam terram unde fieret anniversarium*, y donnans des utanciles, des joyaux, des paremens, du linge, quelques-uns y faisoient dresser des Au-

tels, élever des Chapelles, et départoient d'autres presens, et notamment les gens d'Eglise; en sorte que ce lieu devint florissant, et riche, d'où il arriva que ceux qui l'occupoient firent entre eux un tresor de reserve, *ut piarum largitionum erogatores*, pour l'enfermer dans le sein des pauvres, et pour tirer de prison en leur faveur, par un pur mouvement de misericorde, une partie des richesses qu'ils tenoient soûs la clef, l'aumône ètant d'une étroite obligation, et de necessité à ceux à qui Dieu à donné abondance de biens, c'est un devoir indispensable à un Chrêtien de le mettre en pratique lors qu'il en a le moyen, la où il n'y a point de Charité, il n'y a point de Grace, la où il n'y a point de Grace, il n'y a point de Gloire, car de seulement plaindre l'indigent sans l'assister le pouvant faire, c'est une compassion sterile, celuy à les mains foibles qui les à vuides pour les foibles, un grain vaut mieux en ce rencontre que cinquante quintaux de vertu dit un devot, et avant que luy S. Ambroise dans son style pur et serré, par les miracles, dit-il, nous sommes redevables à Dieu, et par l'Aumône il est le nôtre, *his enim in signis, inquam, ipsi Deo debes, in Eleemosina vero Deum habes creditorem.* Ne passons sur ce sujet ces beaux termes de S. Chrysostome, quoy qu'en jeûnant, ou dormant sur la dure, vous mattiés vôtre

corps, car si vous n'avez soin de vôtre prochain affligé, vous ne faites chose qui soit bien considerable. Ainsi le temporel de ce College (le Titre porte suivant le style Ancien, ou terme, le *mansum Presbiteral*) étant singulierement augmenté par les liberalitez de ceux qui le composoient, ils qualifierent leur Domaine du mot de *Conquerementum*, comme le tenans seulement de leur prudente conduite et œconomie signalée, obtenuë par l'intercession de leur bien-heureux Titulaire qu'ils representerent, et prirent pour armes soûs le Hieroglyphe d'un bras empoignant une êpée nuë, qui marque, sa naissance, ses combats, et ses victoires sur les Juifs, sur les Idoles, sur luy méme, et son martyre. *Hæreseos dextra hæc debellatura furores.*

Armes et devise de cette Collegiale.

Cette devise correspond aux armes du present Chapitre qui sont d'azur au dextrochere de carnation mouvant à senestre, et empoignant une épée d'argent en contrebande.

Puisque tous les Canonicats, et Benefices de cette Eglise dependent de sa Nomination, et Collation, il faut croire que ceux qui les premiers composerent ce Corps, se sont d'eux mémes élevez dans les honneurs et dans les biens, se sont rendus recommandables, et se sont seuls autorisez.

Paradin, Livr. 3. ch. 7. Nous fournit une

remarque bien singuliere, l'on a veu dit-il autrefois dans cette Eglise la figure d'un mort, enduite, ou peinte à fresco, sur la muraille par René d'Anjou (qui a excellé dans la peinture) Roy de Naples, et de Sicile, issu de la deuziéme branche de sa maison fils de Louys II. du Nom, Souverain des mêmes états, et de Joland fille de Jean Roy d'Arragon, et de Joland de Bar, fille du Duc de Bar, et de Marie de France sœur du Roy Charles V.

Employons à present un Martyrologe qu'on lisoit aux siecles passez manuscrit sur velin, les deux premiers mois fort deffectueux, dont la plus grand part êtoit tirée d'Adon, d'Usuard du Martyrologe Romain, et d'ailleurs il fut dressé apres l'an 1000. On le conjecture de ce que S. Majeul, ou Majole, au Latin, *Majolus*, (qui passa ses jeûnes ans dans Lyon, fut Archidiacre de Mascon, et apres Abbé de Cluny,) y est denommé et qui deceda dans sa visite, au Prieuré de Souvigny en Bourbonnois, le 11 May 1101. apparemment comme l'on prejuge par les obits suivans, et qu'à la fin de ce Registre, curieusement conservé, est un Acte que je raporteray de l'an 1207. Ce Martyrologe nous apprend que le premier jour de chaque mois l'on chantoit les Litanies dans cette Eglise par ces mots *Litanias indicendas*, et en effet les Litanies que l'on trouve à la fin du Livre sont les mémes que l'on recite a pre-

sent; les obits aussi s'y rencontrent que l'on rapelloit autrefois tous les mois. Dans ces obits l'on découvre les qualitez de Chamarier, de Chantre dit *Præcentor*, de Sacristain, de simple Chanoine, et de Confrere du College, *Canonicus*, *Clericus*, *Diaconus*, *Sacerdos*, *Levita*, *et Confrater nostræ Congregationis*, et aussi de *Clerion Clericulus*; duquel il est parlé en un seul endroit, l'on y considere aussi la qualité de *Magister nostræ Congregationis*, Et celle *d'Oeconomus Ecclesiæ*, qu'un Chanoine remplissoit.

Au méme lieu l'on fait intervenir les Dames Religieuses, Sœurs, et Compagnes du College, *Soror nostræ Congregationis*, Les Moines et Religieuses d'Aisnay, les Recluses de S. Epipoy, les Prêtres Moines de l'Isle-Barbe, un *Pontius*, reclus à S. Marcel, une *Fina* Recluse a S. Vincent, et quelques femmes Anachorettes *Anacorismus sublimior Monachismo.* Entre les obits des Laïques, paroit la femme d'un *Ricardus* de Varey, *quæ altare ædificavit in honorem sancti Mauritii, et ad celebrandum ibi divinum officium, pro anima viri sui, Calicem argenteum unius Marcæ et dimidiæ, et vestimentum Sacerdotale donavit. Aymo Præsbiter ædificavit Altare B. Mariæ. Falco Laicus ædificavit capitulum ipsius loci, et aulam sancti Vincentii. Ioannes aut Bernardus de Miribello arcum per optium sub clocario clocher, in Ecclesia fecit.* Ce ne fut pas le seul

de

de ses biens-faits, Vuido, Amolo, Giboin, Primats ont à l'envy contribué, celuy-ci paroit dans ces termes. *Commemoratio divi Giboini Lugdunensis Archiepiscopi. Audinus Lugdunensis Chorespisc.* Coadjuteur, est au rang des bien-faiteurs, avec les Archevéques suivans. *Petrus*, *Amblarius*, *Burchardus*, *Aurelianus*, *Raynaudus*, (*cujus anniversarium est in terra de Brulari*) *Anchericus*, et les autres. Un Archiprestre de S. Nisier y est employé, et un Abbé de S. Paul. *Robertus præcentor Ecclesiæ Lugdun. et Abbas Sti Pauli*, duquel la Crosse, et la Mittre gravées au Clocher ne sont soûtenuës, ou accompagnées d'un écu pur, nud, et sans aucun meuble (comme je tiens) que pour y servir d'ornement, de bien sceance, et de soûtien, car le sur nom de sa maison estant dans l'incognito és memoires extraits des Archives du Chapitre qui m'ont esté communiqués, les armes le seront aussi, et ce qui fait en ma faveur, c'est que les surnoms furent introduits seulement alors, ou vers les siecles 11. et 12. et les Ecus aprés suivirent charges de pieces. Du Chesne, et avant luy Blondel comme Autheurs, autorisent, opinent et fortifient ce party. Or cét Ecu n'est pas seul, pur, simple, nud, ou en blanc dans la Ville, car l'on en void encore un autre (sans ceux qui sont hors d'œuvre ail-

leurs) auprès des RR. PP. Recollets, Tymbré, clos ou fermé à l'antique, lesquels tymbres, ou Casques dits mezails par les Alemans sont modernes sur les Ecus, c'est à dire de deux ou trois siecles environ, et autrefois les armes seulement de ceux qui professoient l'exercice des intrepides aux combats étoient tymbrées, les Juges, és Areopages, és Contes, et autres Cours Souveraines, és Colleges, et corps Privilegiez n'élevoient sur leurs Armes l'Armet, qui est l'ancien terme Heraldique. Revenons à nostre premier Ecusson, lequel ayant esté induit de chaux, lors que ce Vaisseau, et le clocher furent blanchis en 1658. il nous interdit de connoître cette curieuse antiquité, travaillans en vain à penetrer, et à découvrir s'il fut chargé de pieces, ou non, et ainsi demeurans dans l'ombre, et dans les tenebres, l'on ne peut fixer la verité, que l'on passionne d'introduire, et de sçavoir. Un second Ecu plus recent que le premier arreste la veüe au méme lieu, chargé d'un pan de mur, crenelé, et massonné, qui marque une partie de ce Vaisseau sacré par le Verbe, ou par l'un des bien heureux, (comme tient la tradition à dextre d'une porte contigue pour y entrer, sommée, ou surmontée d'une tour aussi crenelée, qui represente le clocher, lesquels souvent sont élevez sur le grand portail

des Eglises, le preposé à celle-cy, ou le chef, dit au temps de sa construction. Abbé concerta de raporter sur un écu les parties integrantes ou assemblées, formans, ou composans ce bastiment, ou ce corps destiné au culte Divin, qu'il tymbra dans le méme temps de la Mittre, et de la Crosse qui designoient son personat, ou dignité.

Un troisiéme y pousse une Croix ancrée simple, sans ornemens exterieurs, possible qu'un rejetton de l'illustre tige de Damas qui la porte, fut assis dans ce College florissant, (par un grand nombre de Chanoines, Nobles par leur naissance, et par leur vertu, que cét exemplaire y appelle,) et en cette qualité par un mouvement pieux, et singulier à contribué aux fraix, et a la perfection du Clochier, ou bien ayant rendu à ses Collegues quelque office tres signalé, il luy fut accordé de paroitre icy par ses armes. Voilà tout ce que l'on void representé au Clocher, que le ciseau y a formé, d'où je passe a continuer les obits que j'avois laissé.

Tous ces obits specialement des Ecclesiastiques de S. Paul, marquent et nomment les biens laissés par eux au Chapitre, en deniers, Maisons, Fonds, Rentes, et Dismes, d'un ou de plusieurs anniversaires, (le jour suivant immediatement la feste de Toussaints, et

celle de S. Hilaire, apres lesquelles l'on ne faisoit pas encore dans l'Eglise de Lyon.

Par les Anciens Statuts de l'Eglise de Lyon, il paroit que l'Office des Morts fut ordonné trois fois l'année, Primò incrastino Sti Hilarii 13. Ianv. Secundò, in crastino octavæ Pentecostes, nisi festum impediat, Tertiò, post festum omnium stultorum hæc commemoratio instituta per Bonif. 4. anno 614

L'Eglise Grecque la étably le 8. *Nouv. en ces mots*

La Commemoration generale des morts,) ou bien *ad opus Ecclesiæ*, ou bien *ad Candelam Rotæ*, ou bien *ad Procurandum Refectorium*, ce qui est porté dans quelques obits par ces mots, *Præcepit alimenta Canonicis;* l'on estoit obligé de regaler les Chanoines, et le jour du grand Vendredy (ce qu'il faut remarquer,) l'on s'acquitoit aussi de cet acte de piété et d'honneur, les deniers estoient donnez, *ad acquirendam terram unde fieret anniversarium*, et on les partageoit en cette maniere : *Singuli Clerici tam Canonici quam alii accipient* 4. *denarios pro cibo, exceptis Clericis qui accipient unusquisque* 2. *Denarios reclusæ similiter unaquæque* 2. *Denarios :* mais une partie estoit destinée pour les pauvres, *in eleemosina vero detur emina siliginis, et quinque solidi pro pitancia, et meyterium fabarum duæ assinatæ boni vini mediati.*

Or ces anniversaires estoient

ordonnés les jours mémes feriaux, ainsi qu'a la Conception de nôtre Dame, et tout estoit offert à Dieu, et à S. Paul, jusques aux utanciles, joyaux, paremens, et linges (pour l'Eglise, et pour le Refectoir), Maisons, ou partie d'icelles, ce qui est evident par l'exemple suivant d'un *Benedictus Sacerdos, et Congregationis Confrater qui domum, et annulum aureum dedit Ecclesiæ.* Les Bastons dits aprés Bordoni comme celuy qu'un Chamarier donna, *Cantorialem Baculum, plus unum vexillum sericum, unum Candelabrum ex crystallo, unum Calicem argenteum, etc. Vnum mansum in villade, etc. Libros unum librum homiliarum Dialogorum, etc.* Celuy-cy faisoit un present, et celuy-là un autre, tant d'années de vin, etc. Eux mémes en faisoient aussi ou donnoient ordre que l'on fit comme ceux qui sont portez dans le Martyrologe que j'avance, et dans celuy de la Cathedrale, ainsi qu'il est dit en son lieu.

συνουσία, τῶν διεφθαρμένων, Conventus deffunctorum portez au livr. 1. du droict d'Orient suivant les constitutions de l'Empereur Manuel Commeno :

Le Martyrologe parle notamment d'une terre ditte de S. Paul, *Iuxta terram Sti Pauli, et dumansum Presbiteral, dedit partem terræ quæ juncta est mensæ Præsbiterali*, d'où ne craignons pas d'insister, et d'asseurer que dans les

ages precedens, l'on vivoit en Communauté dans ce College, que le Castillan dit *Congesiles*, comme j'ay déja avance, et dans les autres de la Ville, et que tous ceux qui étoient du corps si rendoient et liberaux et Aumôniers, jusques mémes aux Cuisiniers, l'un desquels avoit donné cent sols, et un portier de refectoir vingt-sols, *Ad Eleemosynam Refectorii faciendam.*

Ainsi l'on découvre comme ce Chapitre s'est élevé dans les biens, c'est à sçavoir par son propre Clergé, et ses Confreres qui ont d'avantage contribué, par ses Domestiques, et aprés par les Laïs hommes et femmes que l'on nommoit pour cette raison Confratres, *et consorores Congregationis* par des familles de la Ville. A la fin des obits l'on fait intervenir une Comtesse de Forests; mais les mots qui en parlent, ou les Caracteres sont peints, ou formés et écrits d'une autre main, *Ita fieri solet anniversarium Comitissæ Forensis.*

Le dernier Acte ou Article de ce Martyrologe est une Transaction de l'An 1207. passée entre les Chanoines presens au nombre de dix-huit, ou de vingt, et Jean de Senua, sa femme, et le frere du méme, lesquels vendirent à Mrs de S. Paul, *Quiquid juris in Burgo de Senua habebant pro lx. et VI. lib. fortium*,

et pour trouver un fonds, afin de l'acheter, *positi fuerunt C. solidi* des journaux de Pasques, *III. solidi quos quidem familiaris noster dedit nobis pro remedio animæ suæ.* Et afin de reconnoitre ce bien-faiteur, *et nos ad præces ejus ad anniversarium faciendum in Ecclesia nostra in die sui obitus in hac emptione X. solidos annuos ei concessimus*, par ou l'on voit l'employé ou la rente d'un principal au profit de l'Eglise.

LES GEOLOPHIES, OU TOMBEAUX, et Inscriptions.

Les Chapelles, et leurs Fondateurs.

Vlphilas Evêque des Goths, ou Getes (en leur langue Gœten) qui vivoit au quatriéme siecle passé pour Autheur des lettres Gothiques.

L'Inscription suivante sans datte est fort ancienne, curieuse, et singuliere, gravée en caracteres Romains, et gottiques modernes sur un marbre blanc, poli et diaphané, enchassé au cloistre dans la muraille, ou sont representes J. C. et S. Paul de leur hauteur, et au pied de nôtre Sauveur un priant, ou Penitent de genoux, dit *Richardus*, présenté par S. Paul, adressant les mots suivans à nostre Redempteur.

✝ XRE REI MISERERE MEI
MEDICINA REORUM,

et à costé de S. Paul est gravé,

✝ P. PAULO P. TE MECUM *sup.*
ASTRA FERO TE.

Et auprés de nôtre Sauveur,

PAULUS EI PETO DONA DEI
REQUIEMQUE, POLORUM,

Et au dessous,

Alpha, et Omega.

Sur le pavé, ou l'aire de ce Cloitre, composé de deux allées seulement, l'on void encores sur une Tombe rompue la teste gravée d'une femme coiffée, et ajustée en Religieuse, et à l'entour d'icelle, la seule datte de son décés, ou dernier jour, et an 1251. 3. Kal. nouv.

Decedée 1251.30.*Oct.*

Scholie, ou Observation premiere.

Son ornement ou sa coiffure nous sollicite, et persuade d'avoüer que suivant la tradition aux siecles passez dans l'enceinte de ce lieu, vivoient des Moines secularisés, apres ainsi qu'il est porté ailleurs, et des Moniales Psalmodians ensemble, et prenans place au Chœur, un Religieux et apres une Religieuse, une chaire vuide entre deux.

Cette remarque signalée et speciale, (jointe a d'autres en ce lieu,) est protegée de l'antiquité, que le respect doit prevenir, et en faveur de laquelle Lactance parle. *Tanta est vetustatis authoritas, ut inquirere in eam scelus esse dicatur, itaque creditur ei passim tanquam cognitæ veritati de Orig. error. c.* 138. *l.* 2. L'Autorité des premiers siecles s'est tellement accreditée, que de luy vouloir resister passe pour crime capital, c'est ce qui la rend si venerable, et dans l'estime d'un chacun, qu'elle joüit des avantages, des titres, et des mémes droits dont jouyt la vérité connuë.

Hic jacet Mattheus de Fuer filius Bartholomei de Fuer. Si quelques autres Caracteres y furent encore gravés, le temps y a fait paroitre sa vigueur.

Certainement Matthieu de Fuer vivoit aux siecles 12. et 13. d'autant que son Pere est nommé dans une Transaction de l'an 1269. registrée dans les Actes Capitulaires de la Cathedrale.

Observation II.

LA petite allée du cloistre fut commancée, et achevée aux frais des maisons de Fuer, et de Chevriers qui contracterent alliance entre-elles, leurs armes assemblées, ou parties le découvrent, celles de Chevriers sont rele-

vées à 3. ou 4. piliers de ce Cloistre. On les void aussi au plat fonds du couvert, dix à 12. fois d'argent à 3. Chevrons de gueules, quelques-unes bordées, eudanchées, ou à la filiere d'azur, et les autres sont parties de Fuer, qui est lozangé, or, et sable, et encore quelquefois chargées d'une cottire du deux. Dans la ruë prés de la grande entrée de l'Eglise, elles sont de Relief tymbrées au sommet d'un grand mur, qui répond à la même allée. Sur l'un de ces piliers est gravé en lettres onciales Marguerite de Fuer; enfin ce lieu garde les cendres de ces deux illustres et anciennes familles que leurs Predecesseurs choisirent pour leur Cercueil, aprés avoir fait la dépence de tout l'ouvrage.

Armes de Chevriers, et de Fuer, celles-là parlantes Capreolus Chevron.

Sur la méme superficie.

Iacques pelé Vermandois, ou de S. Quentin decedé 1278. en Mars.

Hic jacet Iacobus pelé..... de Sto Quintino qui ob. anno Domini 1278..... Martii cujus anima R. I. P. Ave Maria, gratia plena.

Suit une tombe fort ancienne avec son Epitaphe, et la representation d'une femme vêtue en Religieuse, ce qui confirme que des Vierges, des Vefves, ou des femmes gardans,

le Celibat vivoient dans cette heureuse Closture.

Ave gratia plena Dominus tecum; Benedictatu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui Iesus, et à la bordure de la pierre *anno Domini* 1279. *ob. Domina Marguarita de Beuna in festo setæ Mariæ Candelosæ, cujus A. R. I. P.*

Decés de Marguerite de Beune Religieuse 1279 2. *Feb.*

Au méme lieu.

ISte Tumulus et platea est Margueritæ de Fuer, ac Magistri Petri..... Sacristæ sancti Iusti Lugdun. et Ludovici Despicerit liberis dictæ Margueritæ, et aliis suis liberis qui Magister, Petrus ob. 27. *Februa.* 1400. *et Marguarita die....mensis.....* 1400.

Decés de Marguer. de Fuer 1400 et de Pierre Despicerit son fils méme an 27. Fev.

Au méme Cloître.

HIc jacet Ioannes de Calce Canonicus..... Sti Pauli qui ob. anno Domini M..... et Ioannes de Limtis.... Sti Pauli qui ob. die.

Decés de Iean de la Chaux, Chanoine dignité, et de Iean de Limtis Chanoine aussi l'un et l'autre dans S. Paul.

Rejettons du surnom de la Chaux ou des Chaux.

Hommage rendu à la Metropole, l'an 1393.

Actes Capitulaires de S. Iean, Iean de Chaux 1393. *Pierre de Chaux* 7. *Mars.*

par Jean de Chaux de ce qu'il tenoit à Coindrieu Au Martyrologe du méme Chapitre, contenant 125. feüillets est employé un *Petrus de Calcibus*, le 7. Mars dans l'Anniversaire de Raoul, de ou du Bourg.

Sur le méme plan.

Robert de la Goute Chanoine.

SVb hac lapidea Tumba jacet Robertus de Guta Sacerdos in Christi ordine et Canonicus hujus Ecclesiæ, altissimo corde clamans numini, Deus propitius esto mihi peccatori hic ob. die... M..... Ses armes moulées en cuivre ont esté arrachées, enchassées au bas de la tombe qui le couvre.

Dans la Chapelle de Ste Marguerite bastie au cloître, une pierre enchassée dans la Muraille, marque son Fondateur et son decés.

Gentili nomine Carens. Iean de Precieu decedé 23. Iuillet 1415 et Nicoles sa femme 1400. 28. Sept. armes de Precieu.

HIc jacet Ioannes de Preciaco, et Nicoleta ejus vxor qui dictus Ioannes fecit fieri istam Capellam, et ob. 23. *Iul.* 1415. *et dicta Nicoleta* 28. Septembre 1400. Precieu porte l'ozangé d'argent, et de gueules, au chef d'or, chargé d'un Lion Liepard de sable.

Scholie.

Scholie.

LE surnom autrefois des femmes passoit dans les Martyrologes, Actes, et Titres à l'*Incognito*, et celuy des hommes fut introduit seulement 2. ou 3. siecles auparavant, c'est-ce que raporte Mr du Chesne, le grand Antiquaire du siecle φιλάρχαιος, ch. 1. Liv. 2. de son Histoire de Bethune, l'usage des surnoms, dit-il, en l'an 1037. étoit incertain, et peu arresté dans les maisons Nobles et Illustres. Blondel asseure que l'on ne trouve aucun Ecusson avant l'an 1100. suivi par le même Sieur du Chesne.

Entre la V. et VI Colomne du Cloître.

Catherine Coudurier decedée 3. Avril 1419. a fondé un annivers.

Hic ante in prato jacet corpus Catharinæ filiæ Bartholomei Coudurerii, aut Coudereni, quondam Burgensis Ansæ vxorisque. Magistri Petri. .... Baccalarii in decretis, Procuratoris Generalis Reverendissimi in Christo Patris Amedei de Talaru, Archiepiscopi et Comitis Lugdun. quæ ob. 3. *Apr.* 1419. *quæ die anno quolibet domini hujus Ecclesiæ tenentur facere Anniversarium. anima ejus R. I. P. Amen.*

A la longue allée de ce Cloistre. *Hic jacet Guillemetta de Palude quæ ob* 10. *Iulii an. D.* 1419.

Cét un retour, et un monument que je pro-

pose en ce lieu de la pieté, et des bien-faits de tres-puissante, illustre, et tres vertueuse Dame Isabeau d'Harcourt, gravé sur une pierre polie, cy-devant élevée 10. a 12. pieds de terre, appliquée, et cimentée a la muraille dans le cœur en droite ligne de la droite du grand Autel : mais en reparant cette Eglise l'an 1653. l'on a osté cette inscription qui servoit à la gloire de cette signalée aumôniere tres-noble servante de Dieu.

Nommée d'Harencourt par méprise en des Titres de cette Eglise.

Cette Dame Isabeau d'Harcourt vefve d'Humbert de Thoire, et de Villars à fondé 12. anniversaire dans S. Paul le premier de chaque mois, et donné des Reliques le 13. May 1438.

L'an de nôtre Seigneur 1438. le 13. jour du mois de May, noble et puissante Dame Isabeau d'Harcourt delaissée de feu bonne memoire Monseigneur Humbert de Thoire, et de Villars Dame des Baronnies de Rossillon, et de Rivirie a fondé en cette Eglise de S. Paul de Lyon, pour le salut de son ame, et des ames de son dit feu Seigneur, et Mary, et autres ses bons Parens et amys, 12. anniversaires generaux, avec Vigiles Oraisons, et Suffrages des Morts, que le College de ladite Eglise, avec la sonnerie des Cloches feront annuellement en ladite Eglise, comme il est accoûtumé de faire pour grand Sei-

gneur et Dame, et pour ce a donné ladite Dame, et fait delivrer au Chapitre, et Chamarier de ladite Eglise, la somme de six cent écus d'or bons, et vieux, du poids de 64. au Marcq, et lesdits Chamarier, et Chapitre seront tenus, et obligez de dire, et celebrer pour eux, et leur College lesdits Anniversaires d'oresnavant tous les ans; cét à sçavoir le premier jour d'un chacun mois de l'an, un d'iceux, avec les Vigiles et Oraisons, Suffrages, Processions, et sonnerie des Cloches: et outre leur a donné une belle Croix d'argent d'oré, ou il y a du bois de la vraye Croix, et l'annel de S. Bernard de Thoire, orné de bonnes pierres precieuses, priez Dieu pour le salut de ladite Dame. Au sommet de cette Inscription estoient gravez trois écus simples sans couronne, et sans supports. Cette Dame r'appelloit les paroles des sacrées pages: Vous sçavez Seigneur que j'ay toujoûrs évité d'encenser à la vanité par une sainte periagoge: *Tu scis Domine quod abominor signum superbiæ. Hester* 14. Il est vray que ces ornemens exterieurs n'estoient encore bien introduits.

Le premier écu estoit d'Harcourt de gueules a 2. fasces d'or armes parlantes, quasi brevelorum, le 2. d'Harcourt écartelé de Bourbon, cette Dame, estant fille de Jean III. Comte d'Harcourt, et d'Aumale, et de Ca-

therine de Bourbon Sœur de la Reyne Jeanne épouse de Charles V. Le troisiéme de Thoire Villars : mais il estoit bande de 7. Gueules et or. Et il n'en doit porter que six. J'ay donné cette inscription à l'Autheur de l'Histoire Genealogique de cette Dame, qu'il a trouvé depuis registrée dans la chambre des comtes de Paris, avec toutes les Fondations, et pieux legs qu'elle fait, et aussi le partage de ses autres biens.

Dans la Sacristie sur une pierre jointe, et liée à la muraille (au temps apparemment qu'elle fut bastie) sont gravez les vers suivans.

Hic jacet in tumba thesauri magna columna
Artibus vgo bonus Grammaticus Logicus,
Canonicus Doctus, Levitaque Religiosus.
XPE Dei fili vivat in arce poli.
Mens, vox, dextra bonum concepit, portulit, egit.
Cor Deus, os populus, dona probavit egens

Hugues Prêtre tres pieux et Docte Chanoine.

Jean Forichonis, et Pierre Jaqueti perpetuels de cette Eglise ont fait bâtir le revestiaire, ou Sacristie l'an 1456.

Les Noms, et le temps des Fondateurs de cette Sacristie sont maintenant proposez, *anno Domini* 1456. *Viri discreti Domini Ioanes Forichonis et Petrus Iaqueti hujus Sacratissimæ Ecclesiæ Sti Pauli Capellani Perpetui de bonis sibi à Deo Collatis fieri fecerunt hoc præ-*

sens revestitorium pro quorum beneficio Domini istius Ecclesiæ non ingrati ordinaverunt quod omnes qui postquam in magno altari celebraverint, dum se in hoc loco devestiunt pro animabus eorum, et benefactorum suorum preces ad Dominum dicendo de prof. da nobis, et fidelium.

Dans la Chapelle de la Visitation, ou de N. D. de Grace, et de S. Paul, ou de la Paix, dite aussi de la Cadiere est jointe une pierre à la muraille qui porte cette Epitaphe.

Noble Iean de Mordelles et Anthoinette Grant sa femme fonderent un annuel 2. Déc. 1474.

CY gist noble homme Jean de Mordelles, et Anthoinette Grant sa femme Citoyens de Lyon, lesquels ont fondé en cette Eglise un annuel general, qui se fera à semblable jour de leur trépas, qui fut le 2. Decem. 1474.
Deux écus y sont gravez, l'un de Mordelles qui est tranché a 3 croissans 2. et 1. de l'un en l'autre. L'autre de même qui est de Mordelles, parti de Grant a 3. êtoilles.

Vn seul Epitaphe enchassé dans la muraille paroissoit en la Chapelle dite de N.D. et de trois Roys, qui étoit celuy des Fondateurs, avant que Mrs Mascranny, en ayent esté proprietaires et Patrons expliqué en ces termes.

CY gist noble homme Robinet du Pré, en

Nobles Robinet et François du Pré Pere et fils, fonderent cette Chapelle Titulaire de N. D. et des trois Roys, et une Messe chaque jour le premier mourut le 9. Juillet 1483. l'autre 20. Aoust 1527. leurs armes parlantes.

son vivant Sr du Chastel-Borret et de Bosselin qui trépassa le 9. Juillet 1483. et noble homme François du Pré son fils, en son vivant Sr dudit Chastel-Borret de Bosselin, de Chamagnieu, Baron de Bourgoin, et du Chastellart, qui trépassa le 20. Aoust 1527. Fondateurs de cette Chapelle à l'honneur de N. D. et des trois Roys, en laquelle se doit dire une Messe tous les jours perpetuellement entre 8. et 9. par trois Prebendiers qui sont à la Collation des Hoirs, et Successeurs desdits du Pré. Robinet fut Echevin l'an 1481. 482. François 1521. les Archives de l'Hôtel de Ville qualifient celuy-cy Vicomte de Bagneux, des memoires qui m'ont esté communiquez disent de Bayeux, c'est une méprise du Copiste.

Du Pré suivant le Chevalier de Guichenon, s'arme d'azur à la bande d'argent, senestrée en chef d'une trompe, ou huchet d'or, et suivant Cesar de grand Pré de Gueules, à la bande d'or, accostée accompagnée ou flanquée en chef d'une trompe, ou huchet virolé de méme. Toutes ces Pieces parlent *ad pascua buccina Armenta, ac vocitare greges, nec*

non obliqua tænia pastoralem, seu pastoritium connotat, aliter lituum agolum pedum.

Vn Titre gravé sur une pierre qui est à la muraille de la Chapelle du Crucifix, nous declare ses Fondateurs.

Noble Iean du Peyrat Echevin, et Claude Garniere sa femme, ont fondé cette Chapelle dite du Crucifix, et dans icelle une Messe perpetuelle, et encore deux autres, l'une le 13. Janv. l'autre le 2. Nou 1495.

VEu que les hommes pour leur souverain bien, doivent desirer la Gloire de Paradis, pour laquelle avoir il faut necessairement faire œuvres meritoires. Ce consideré Noble Jean du Peyrat Marchand Citoyen de Lyon, et Claude Garniere sa femme, à l'honneur de Dieu, et de la Glorieuse Vierge Marie, ont fait edifier cette Chapelle l'an 1495. en laquelle tant pour le remede de leurs ames, que des ames de tous leurs parens et amis, vifs, et trépassez, presens et avenir, ont fondé une Messe Eucharistiale de notte, *Salve Regina*, l'Oraison concedé, de *Deprofundis*, et absolue a haute voix sur la tombe desdits Fondateurs, perpetuellement apres dix heures, lesquelles Messes, et Oraisons diront lesdits Prestres Septeniers, Manucantans, et Clergeons de cette Eglise de S. Paul, et non autres; *Item* le 13. Janv. et le 2. Nouv. jour

des Trépassez, diront une Messe de trepassez à notte, *Salve Regina*, *Deprofondis*, et Oraisons, ainsi que dessus est écrit. Pour laquelle Fondation ont donné annuellement 20. Florins de 15. sols la piece, assignée la moitie sur la grande maison dudit Peyrat, assise au change, et l'autre moitié sur la maison de sa ditte femme par indivis avec Estienne Garnier tirant sur le Pont de Saône, jouxte la maison de Claude Thomassin, et la relaissée de Thomas Castel, laquelle somme sera payée a deux termes, a Noël dix Florins, et a la S. Jean Baptiste dix Florins par condition, que les dessus nommez ne laisseront pas encourir ladite pension plus d'un an sans procez, sous peine de perdre le surplus dudit encouru. *Item* au cas qu'ils ne fissent le contenu audit écrit, lesdits Fondateurs, ou leurs Hoirs pourront ordonner deux Prêtres simples de cette Eglise pour faire ce que dessus est écrit, en levant le revenu de ladite Fondation, et au deffaut d'iceux, ceux de S. Nisier en leur Eglise, et en leur deffaut les Celestins, et en deffaut de tous, lesdits Fondateurs, ou leurs Hoirs pourront lever lesdits revenus, et en établir selon le contenu en l'instrument de ladite fondation. Receu par le Secretaire de ladite Eglise et par Mre Nicolas Valentin Notaire.

Le méme Jean du Peyrat arriva a l'Eche-

vinage l'an 1478. 487. 491. 492. et 1504. duquel il faut publier la Noble posterité. Il fut Pere de Jean second Lieutenant General en la Senechaussée de Lyon, et au Gouvernement en l'absence du Maréchal de S. André en l'an 1527. Il est nommé dans les Archives de la Metropole à cause d'une pention annuelle de 25. livr. qu'il devoit à Mrs les Capitulans. Le méme rend aux mémes l'an 1529. une renoissance d'une livraison imposée sur sa maison size ruë de Flandres, et sur le plat, c'est en Belle-cour, en la place ou est aujourd'huy l'Accademie Royale devant l'Arsenal. A l'entrée de ce lieu, ou maison qui est en fief dit Ville neufve, le plat paroissoient sur la porte avant qu'il eut changé de proprietaire, et de face; les Armes de cette famille d'azur au Chasteau d'or tymbrées, elles sont aussi dans l'Eglise des R.R. P.P. Celestins, et dans celle des Carmes à la rencontre des clefs de la voute de la Chapelle de Ste Reyne qu'ils ont fondé.

Acte, Capit. de S. Iean.

Armes du Peyrat Les Eschevins du méme tige, et quelques autres renommés dans la plume, et dans l'épée.

Louys du Peyrat fut nommé Eschevin en 1485. André l'an 1526 et en 1579. Maurice du Peyrat, ou Perat fils de Jean 2. Il fut Sr du Plat, et d'Ivours, crée

par Sa Majesté Charles *IX.* Chevalier de son Ordre, et aymé d'Henry III. ce fut luy qui estant proposé, ou ordonné a la garde de l'Hôtel de Ville de Lyon l'année 1562. ou il y avoit pour armer trois à 4000. hommes resiste aux nouveaux errans qui s'estoient rendus maistres de la Ville le dernier Avril tant qu'il eut de munitions. L'histoire luy donne rang entre les braves. Ayant vendu l'an 1597. sa maison Paternelle devant le Palais de Rohanne a Mr Austrein Lieutenant particulier au Presidial, les tres illustres Chanoines de la Cathedrale quitterent les lods à l'acquereur.

Jean 3. frere ainé de Maurice fut tué combattant les Religionaires commandés par le Baron des Adrets a Beaurepaire en Dauphiné le 30. Sept. 1562. Les Peyrat, et les Champier sont alliez suivant Mr de Guichenon en la Genealogie de Moyria: le Chevalier Morin, ou Morien, Pierchan dans sa version de l'histoire Latine de Lyon, en François, observe que l'Autheur d'icelle en parlant de Mr du Perat Lieutenant de Roy a Lyon luy donne une tres-noble souche, *Cujus majores* (dit-il) *ex illustri lemovicum familia traxerunt originem.*

Dans la Chapelle dite par le vulgaire de la Paix, autrement de la Visitation de N. D. de Grace, reconnuë encores sous un qua-

triéme nom de S. Paul, (*quem in actu persecutionis existentem excœcavit, prostravit, vocavit et convertit Dominus Act.* 9. bastie au depens de Messire Jean Machard Chanoine Sacristain de cette Eglise, (comme porte le titre qui est au bas du Tableau de l'Autel) et sous un cinquiéme nom aujourd'huy dite de Mrs Grolier.

Deceds de Iean Machard Sacristain de cette Eglise 16. Mars 1508. qui a fait bâtir cette Chapelle et fondé trois Prebandiers

CApella pacis in honorem intemeratæ Virginis de gratia ac Doctoris gentium Apostoli Dedicata, ac per Ioannem Machard, hujus Basilicæ Canonicum et Sacristam, de oppido Burgi in Bressia oriundum erecta feliciter et dotata. Il gist devant le marche pied de l'Autel avec cét Epitaphe. *Sepulchrum Ioannis Machardi Canonici et Sacristæ hujus Sti Pauli Basilicæ qui ob.* 16. *Mart.* 1508.

OBSERVATION.

LEs Anciens Tombeaux des Chapelles entrant à la droite par la grande porte de l'Eglise estoient dans le Preau, ou Pré de ce lieu sacré.

A la longue allée du Cloistre entre les 5. *et* 6. *Pilliers.*

CY gist Noble François Regnauld Bourgeois et Citoyen de Lyon, qui est de-

Noble François de Regnauld, et Damois. de Courtil sa femme, leurs armes.

cedé le..... et Damois. de Courtil sa femme qui est decedée. .... . (où le temps a fait paroitre sa cruauté sur les elemens, levez ou bien le ciseau n'y a pas esté employé) qui ont fondé ce vas pour eux, et leurs descendans, dont les armes sont dans une Tarque. Ceux de ce nom (écrit diversement és Acte, et titres; mais Regnauld est le correct,) portent de Gueules à la fasce d'argent entre deux lozanges, ou accompagnée, ou flanquée de deux lozanges d'or. Les armes et le sur nom de cette famille sont fort misterieux, et Hierogliphiques, car le mot de Reginaldus dans l'ancienne Ethimologie de l'Idiome des Francs sonne en Latin, et en François *Animus integer*, cordial et sincere a quoy correspondent toutes les pieces de l'écu, la fasce qui represente l'écharpe en guerre, (comme la bande fait le beaudrier,) oblige d'être fidelle à son Prince, ou au parti ausquel on se lie. Le lozange qui est isote trapleure ou de 4. côtez égaux formans 2. angles aigus, et 2. obtus, (dit rhombe par les Geometres,) marque qu'il faut religieusement observer une continuelle moderation et égalité dans nos mœurs et nos actions, fuyant la condition de la nature, et de nôtre propre fragilité. *Hominis enim est errare, labi*

ignorare,

ignorare. Du Courtil charge son écu d'un cœur en chef, et en abyme d'un vol. Leur tombe paroit de deux siècles, ou environ la noblesse des Successeurs a esté reconnuë dans la dernière recherche, jointe à celle qui est accordée par nos Roys à l'Echevinage ausquel plusieurs sont arrivés, que je r'appelle en ce lieu.

Dans la Chapelle de l'Annonciade qu'a fait bâtir feu Mr de Regnauld Conseiller au Presidial, ses armes sont a la voute, sur le cercueil, et aux vitres, avec ses alliances.

Noble Guillaume de Regnauld decedé 10. Avril 1511. sa femme 5. May 1514.

Cy gist noble Guillaume Regnauld Bourgeois de Lyon, et Damoiselle Françoise Faure sa femme lesquels sont decedez, sçavoir le mary, le 10. Avril 1511. et elle le 5. May 1514. Faure porte d'azur a la croix ancrée de sable cantonnée de 4. lozanges de même, et sur le tout d'un 5. du premier, ou d'or. Les suivans entrerent dans le Consulat par les Archives de l'Hôtel de Ville de Lyon, ceux sous le nom de Claude de Regnauld à la regeneration en 1524. 528. 544. et enfin noble Claude de Regnauld Seigneur de Vaudernant, en 1599. Conseiller du Roy, et Eleu, sa femme fut inhumée à S. Paul le 24.

Echevins du surnom de Regnauld.

Aoust 1601. quelques-uns possible d'iceux y arriverent plusieurs fois, car les Echevins composans alors le nombre de 12. un méme montoit souvent à ce degré : mais il falloit qu'il y eut trois années intercalaires depuis la derniere nomination. Ceux reconnus soûs le nom de Pierre y parurent en 1532. 543. 1546. sous celuy de Guillaume en 1548. 549. 550. et 1554. de François 1553. 1575. Leonard 1577. et Jean Baptiste 1591. 1593.

Un rejetton de cette plante fut tué dans le champ d'honneur, faisant la charge d'Ingenieur durant la Campagne de l'an 1674. Ils s'allierent aux Bartholis qui portent tranché crenelé d'or, et de Gueules, a deux étoilles de l'un en l'autre Alleman de gueules semé de fleurs de Lys d'or à la cottice d'argent brochant sur le tout, et autres races Nobles, et renommées.

Au parterre de la Chapelle du Crucifix.

Hubert, et Estienne le Maistre, l'un Chanoine decedé en Aoust 1550 l'autre Lecteur és Droits decedé en Iuillet 1532 leurs armes.

Q*Vod humanum erat virorum memorabilium Huberti* le Maître, *hujus Ecclesiæ Canonici, ac ejus fratres Stephani jurium Professoris quorum hic* 1532. *Iulio ille vero* 21. *Augusti* 1550. *feliciter obiere, hoc sub lapide in spem futuræ resurrectionis jacent.* Porterent d'azur a 3. annelets d'or, au chef cousu de

Gueules, au Lyon Liepard d'argent. Guillaume le Maître parut dans le rang Consulaire en 1412. 1415. Jean en 1473 il vivoit encores le 18. May 1485. Pierre 1494.

Echevins de cette tige.

Thomas en 1517. Guillaume 2. en 1642. decedé 1664. et repose dans S. Nisier. Ses armes timbrées, de relief en cuivre sur la tombe bordée d'un filet en onde, et cantonnée de 4. testes de mort, le tout de méme. Il portoit 3. bezans au lieu de 3. annelets, et se glorifioit issu de Presidens au Parlement de Dauphiné.

Dans la Chapelle de Ste Margueritte à la main droite de l'entrée on lit une Fondation d'une Messe chacun jour, faite par Laurens Gregoire en ces termes.

Laurens Gregoire devot Prêtre a fondé une Messe a perpetuité, decedé 7. Iun. 1545.

M*Aternis terræ visceribus invitæ resurrectionem commendatum jacet hic depositum venerabilis quondam hujus sanctissimæ ædis Sacerdotis Domini Laurentii Gregoire qui ad laudem Dei omnipotentis Missam quotidianam hoc in sacello, hora Missæ Crucis per Dominos Præsbiteros paletarum singulatim per hebdomadam alternis jugi Sacrificio celebrandam ob. moriens ut viveret 7. Iun.* 1545. Pour armes un gril avec les premieres lettres de son Nom, et de surnom, L. et G.

Prés le Cercueil de Mre Jean Machard.

Noble Anthoine Grolier Eleu decedé 10. Avril 1549. et Louyse la Fay sa femme 1551 13. Nov. armes des Grolier.

Cy reposent Anthoine Grolier en son vivant Eleu ordinaire de cette Ville de Lyon qui trépassa, le 10. Avril 1549. et Louyse la Fay sa femme 13. Nov. 1551.

Ils sont distinguez par leurs armes des autres Nobles, qui sont d'azur a 3. besans d'or ranges en fasce, surmontez de 3. Etoilles d'argent mises de méme. Quelques-uns briserent d'un lambel à deux pendans du second. Ces armes sont en d'autres lieux qu'en cette Eglise, comme à S. Irenée, à S. George, au Monastere de l'Observance, en ruë S. Jean, où fut la maison, et demeure de leurs Ancestres, etc. Nous parlerons encores d'eux un peu plus avant.

Antiquæ familiæ nobilium de Fenoyl monumentum nempe sepulchum avitum.

Ils portent d'azur au Taureau effrayé d'or empéché d'un chevron de Gueules brochant sur le tout. La Charge de Capitaine Major dans la Ville, de laquelle ils furent pourveus, et l'Echevinage, ou ils entrerent, leurs sont des titres avantageux, avec la renommée de ce tres-signalé consanguin. Messire Maurice de Fenoyl qui contribue fort à leur gloire, Obcan-

Armes du Fenoyl.

tier dans S. Just, Chevalier dans S. Jean, et Conseiller au Souverain Senat de Dombes, decedé 1641. 17 Auril, tres-genereux, et liberal bien-faiteur des R.R.P.P. Minimes, dont les armes paroissent de relief en cuivre sur la tombe dans leur chœur, et peintes aux vitres, et aussi sur celles de la Chapelle dont je parle, autrement de la Paix, et gravées à un petit benitier qui est dedans, parties d'un chevron, accompagné de 3. Oiseaux.

Leur ancienne Noblesse a esté verifiée, et reconnuë par Arrest du Parlement de Dauphiné le 21. Nov. 1606. par celuy du Cadastre General de la méme Province 2. May 1641. Registrés éz comtes le 9. et par Jugement de Monseigneur l'Intendant du Gué le 6. Avril 1667.

Un Gentil-homme du méme tige paroit aujourd'huy qui a relevé l'antiquité, et le lustre de ses Majeurs par les quatre-fiefs qu'il a acquis joints ensemble appellés la Forest des Halles, sous, Tourville, et Neyrieu situés, és confins du Lyonnois, et du Forest, et dont nouvellement le Roy a changé les noms en celui de Fenoyl Turey, sous lesquels ils sont tous compris en faveur du Sr Jean de Fenoyl par lettres patentes accordées par Sa Majesté en Sept. 1661. verifiées en Parlement par Arrest le 6. du méme mois par lesquelles lettres

Sa Majesté en commuant les noms des precedens fiefs en celuy de Fenoyl Turey continue, et confirme le Sr de Fenoyl dans le Titre, et qualité de Comte de Fenoyl Turey, des Terres par luy acquises, en consideration des biens, possessions de ce Nom, Titre, et qualité que ses Predecesseurs tenoient au Royaume de Naples, lors de l'invasion d'iceluy, et expulsion des François par les Arragonnois, desquels biens le Sr du Fenoyl s'est conservé les droits. Madame sa femme du surnom de Misieu dont conservent la descente deux Presidens au Parlement de Bourgogne Pere et Fils, Comtes de Roussillon, et fille de celuy-la, porte de sable, à 3. étoilles d'argent elles paroissent dans l'histoire de Bresse du Sr de Guichenon avec leur Genealogie. C'est une alliance qu'il faut joindre à celles de Laurencin, Grolier, Faüre de Chypres, qui porte de gueules a 3. écussons d'or, party d'azur a 3. Courônes d'or enfilées d'un Sceptre en bande. Longe-combe d'or a 3. bandes ondées d'azur.

Dans la Chapelle dite de la Cadiere est gravée sur une Tablette, ou planchette de cuivre cette Inscription.

Noble Humbert de Masso, Eschevin 4.

H*Vmberto de Masso Patricio Lugdun. Coss. 4. Quæstori Regio de Republ. opt. mer. et Clemen-*

tiæ Grolier ejus conjugi Chariss. Antonius, Guiotus, Ioannes-Petrus, Claudius, et Magdalena, parentibus optimis et pientiss. æterno fœdere conjuntis p. c. ob ille 1566. *Kal. Dec. ætatis suæ*, 64. *illa autem ann.* 1580. 14. *Kal. Ianv. ætat.* 73. les armes de Masso, et Grolier, celles-la d'azur à la bande d'or au lambel d'argent en chef, et un croissant de méme en pointe qui sont brisures. Le méme Humbert de Masso dont la noblesse estoit déja connuë és années 1541. 547. 548. et 1553. Gajot en 1571. 1572. Jean 1575. deputé le 6. Decem. 1576. pour le tiers Estat du Lyonnois aux Etats de Bloys, sous Henry III. Anthoine l'an 1580. Il fut aussi Conseiller au Parlement de Dombes, et Lieutenant de la Conservation, Jean 2. 1582. Greffier au Bureau des finances à Lyon, quelques-uns furent Abbez, Chevaliers dans S. Jean, des Commandans dans le Regiment Lyonnois, plusieurs de ces rejettons reposent à Ste Croix, et à N. D. de la Platiere, qui fut leur premiere et ancienne Parroisse. Philibert de Masso Ecuyer Seigneur de Tremblay, lequel ayant paru dans la polemique, ou les

fois mourut le 1. Septembre 1566. Clemence Grolier sa femme 19. Novembre 1580. arms de l'un et de l'autre.

Echevins de cette racine, un Prevot des Marchands Chevaliers du I. Etat Abbez Capitaines.

fonctions de la guerre entre les braves et hardis (ce que pronostiquoit le nom imposé à la porte des Sacremens dans l'ancien Idiome des Francs, *Philibertus*, *Audaces*, *Adamans*,) Capitaine au Regiment Lyonnois, son zele, et son obeyssance, tres-soûmis aux volontez, et au service de nôtre Roy, et de l'Etat, l'appellerent et établirent l'an 1674. Prevôt des Marchands de Lyon.

En la Chapelle de Ste Marguerite est un ancien tombeau, pratiqué dans la muraille, au côté gauche de l'Autel, en laquelle sont peints le dernier Jugement, et trois écus presque tous effacez, en sorte qu'avec difficulté a l'aide d'un flambeau, l'on a découvert et apperçeu une tête et demie de Lion, arrachées et mises en bande, ce sont les armes des Guerrier, (maison finie comme je tiens l'une des plus anciennes de la Ville, avec celles de Chaponay de Ville-neufve, et de Varey,) qui en porterent 3. parties, ce qui le chargeoit ne paroit plus, ce sont les armes de la femme, des deux autres écus l'on reconnoit seulement l'ombre avec le filet qui les forme, ou bien qui les borde; Or ce lieu fut autrefois le rendez-vous des dépouilles mortelles des rejettons de ce tige, tres ancien, et noble, et voila comme le temps qui donne l'estre à toutes choses, travaille apres dans un moment a

leur ruine, et destruction, se plaisant à pratiquer sa rigueur barbare et cruauté passionnée sur ses propres ouvrages, pour verifier le Proverbe que les mains des hommes jusqu'a present n'ont rien fait de mortel, qui soit devenu immortel. Guerrier (allié à de Grolée comme il paroit sur une tombe dans l'Eglise des Dominiquains,) a porté d'azur a 3. têtes de Lion d'or en bande arrachées, et pour devise, Ἀνδρεία πραότης ἀκόλουθος *Fortitudo mansuetudo Comes, at melius Comites.* ἀκόλουθοι.

Armes de Guerrier parlantes, Leo prælii Symbolum *et la devise marque sa generosité.*

SCHOLIE.

Le Terrier de 267. feüillets appartenant a feu son Altesse Eminentissime Primat de France Charles de Bourbon, employe un Estienne Guerrier sous les dattes des 25. Janvier, et 14. fevrier 1451.

Dans la méme Chapelle est le Cercueil de Mr Buatier Chamarier, dont l'Epitaphe gravé sur une pierre rend ces mots.

B*Enedictus Buaterius Sacræ hujus ædis Camerarius Archiep. Lugdun. Vicarius, et Officialis ordinarius vir integerrimus sacellum hoc ut sibi sepultura locus esset instaurari curavit. Vixit annis ferè octuag. ac* 17. *Kal. Dec. ad superos migravit, an. sal.* 1575.

Sur la Porte dans la Chapelle D. O. M.
et quieti æternæ.

Tombeau de Mre Benoît Buatier, Sacristain dans S. Estienne Chamarier dans S Paul Grand Vicaire du Primat de France decedé 1575. 15. Nouv. reparateur de cette Chapelle.

Benedicti Buaterii qui sanctiss. in sacræ hujus ædis præfectura Ecclesiaque Lugdun. Vicaria fidecum causarum spiritualium jurisdictione 40. annis et amplius plenariè functus Officio: hoc in Sacrario bellorum civilium clade conscisso, tandem pro voto restituto Hieronymus Castellioneus apud Lugdun. et in summa Dombarum Curia præses, ex sorore nepos chariss. in pietatis gratique animi monimentum, atque in spem resurrectionis p. c. ob. 1575. 17. *Kal. dec. suæ æt.* 78.

Act. Capit. de S Iean.

Ce Chamarier et Grand Vicaire de l'Archevêque Hippolite d'Est, ou d'Este, dit son Eminence de Ferrare, étoit au Colloque de Poissy pour le Diocese de Lyon en 1561. sous le Cardinal Primat de France François de Tournon, il fit les fonctions de son Official ordinaire en 1551. ayant esté pourveu en 1532. de la Sacristie de S. Estienne par la resignation d'Estienne de Laurencin, il la remit a Philibert Pupugnet en 1535.

Les suivans opinerent dans le Consulat de Lyon, Odet Buatier en 1398. 1400. 403. 405.

1408. Laurens 1406. Michelet 1422. 427. 433. 435. 436. et 1441. Catherin 1451. 452. Jean les Buatier en 1453. 465. 468. 473. 476. 480. 1481. 484. et 1492. L'un desquels se presenta a une assignation qui luy fut donnée le 8. May 1485. pour affirmer ce qu'il avoit veu, leu et tenu en certaines écritures, touchant le lieu ou reposoit le corps de S. Ennemond, alors du Procez intenté pour ce sujet, entre le Chapitre de S. Nisier, et les dames Abbesse et religieuses de S. Pierre. Antoine Buatier en 1495. et 496. Benoît en 1498. 499. 1503. 507. et 1513. Claude 1550. Symhorien 1551. 1568. en cette derniere année avec la qualité d'Echevin, il porte celle de reçeveur du Domaine du Roy, et aussi en 1565. et il y est encores dit Seigneur de Montiolly par les Act Cap. de S. Jean, le dernier fruit de cét arbre Genealogique est tombé en 1660. 27. Dec. un Lundy ce fut noble et tres vertueuse Dam. Eleonor Buatier decedée fille agée de 77. ans qui repose a S. Nisier.

Echevins de ce sang suivant les Archives de l'Hôtel de Ville.

Dans la Chapelle reconnuë entre autres noms sous celuy de N. D. de la Paix, est à la muraille un marbre marqué, ou gravé de cét Epitaphe. D. O. M.

Et P. P. Genti Grolier.

LVgd.memor.Sepulchrum fam.hæred.major. olim constitutum injuria bellorum civilium violatum Ant. Grolier D. de Servieres Consil. et Hospitii Regis Mag. magnæ humanitatis, pietatis, et affectus ergo in cognatos et affines quorum corpora in hoc sacello quescunt sub spe futuræ resurrectionis conquiescunt refici curavit, etc. Iterum piis parentis manibus Patris Francisci Grolier Consil.et Secret.Reg.qui post multos annos in matrimonio feliciter peractos cum Francisca de Grilliet charissima vxore susceptis ex ea 16.*liberis* 12.*fato præ defunctis* 4. *superstitibus. ob. Lugduni secundo Kal. Nov.* 1577. *Id monumentum condidit sibi fratrique amantissimo Humberto Grolier D. du Soleil vvis ut quo cum verè Germano in omni fortunæ conjunctissimè vixit, ab eo, nec morte divellatur posuit. Dicavit fœlix anima quam pietas Dei suscepit, Kal. Oct.* 1597.

François Grolier Secretaire du Roy, decedé 31. Octobre 1577.

Estienne Grolier fut le premier de son nom appellé à la dignité Consulaire dans Lyon en 1495. ce fut alors que Sa Majesté Charles VIII. le 13. de son Regne par lettres en forme d'Edit, données dans la méme Ville annoblit ceux (auxquels la naissance *alit.* l'extraction, ou autres moyens n'avoient accordé

Les Archives de l'Hôtel de Ville de Lyon articulent ceux de ce tige, que les Roys y nommerent pour Echevins, et Prevôts des

accordé ces lettres de Grace,) que l'on éleveroit apres à cette Charge. Le méme Grolier originaire d'Italie tint encore ce rang en 1496. et 1499. Antoine en 508. et 1513. apparemment ce fut celuy dont le decez arriva comme j'ay dit auparavant le 10. Avril 1549. Claude 1521. François les six années suivantes 1545. 1546. (en celle-cy il est qualifié Eleu du Lyonnois,) 1555. (et en celle-cy Secretaire du Roy) 1560. 568. et 1569. Son decez est remarqué auparavant 1577. 31. Octo. George Sr de Cazaud Conseiller au Presidial et Senechaussée Echevin l'an 1574. Antoine 2. du nom fils de Francois Vicomte d'Aquilly fut Seigneur de Servieres, Conseiller du Roy, et Receveur General des Finances en la charge de la Generalité de Dauphiné crée Echevin és années 1577. 578. et 1584. cette derniere le qualifie Tresorier de France, et Maître d'Hôtel de la maison du Roy, ce que j'ay déja dit qu'il exercea sous Charles IX. Henry III. et Henry le Grand, qui le fit son Ambassadeur aux Cantons et en Savoye. Imbert, ou Humbert Seigneur du Soleil, et de Sept-ville frere d'Antoine 2. entra dans le Consulat en 1579. et 1580. d'où il passa a la Prevoté des Marchands en l'an 1601. et fut

Marchands et que les Citoyens receurent. leur Noblesse est bien connue.

crée Chevalier de S. Michel. (Cette milice instituée par Louys XI. le 22. Juillet 1469.) Il brisa ses armes d'un lambel a 3. pendans d'or comme cadet, et écartela de sa Mere Françoise de Grillet qui portoit de gueules a la fasce ondée d'or, accompagnée en chef d'un Lyon passant d'argent, et en pointe de 3. bezans 2. et 1. de méme. Ce fut sous celuy-cy qu'en 1581. le tres-illustre Chapitre de S. Jean fut requis, et supplié d'homologuer certaines transactions passées entre nos Seigneurs les Primats d'Albon, et d'Epinac, et les Srs Grolier, pour les Hôtels de Lyon grand et petit scis a Paris pres la porte de Bussy Parroisse de S. André des Arts, la vente de ces Hostels passée moyennant une pension annuelle de 400. livres, et un payement actuel au profit du Sr Tresorier Grolier ou d'Antoine 2. du nom, en l'an 1566. qui eut deux femmes. La premiere dite Bonin le premourut sans posterité, de l'autre Marie de Camus, il laissa plusieurs enfans ; Charles Seigneur de Servieres Advocat, et Procureur General de la Ville de Lyon, (qui a laissé des Successeurs,) nommé Prevost des Marchands l'an 1649. decedé le 7. Mars 1664. Inhumé dans leur Chapelle en cette Eglise. Il avoit esté Deputé aux Etats de l'an 1614. (l'un de ses fils

Armes de Grillet.

Gaspard 2. du nom pourveu de la méme charge d'Advocat et Procureur general apres son Pere est mort le 25. Octobre 1672. inhumé au méme cercueil,) Antoine Prieur de S. Irenée, (son Predecesseur, et consanguin nommé Claude.) Gaspard Chevalier de Malte 1. du nom, et autres, Charles frere de Gaspard 2. est decedé Prevost des Marchands le 1. Sept. 1674. la nuit du Samedy au Dimanche. inhumé le 3. au méme lieu, et ses intestins le 2. dans S. Pierre. *Omogenes hoc est stirpis ejusdem* Ομογενης *Illustris Dominus de Servieres, Manganaria Thaumaturgiave. In primis celeber, longè nunc nomine notus.*

Mad. d'Aiguebelle elle mourut 1592. 11. *Iuin passoit* 100. *ans.*

Mademoiselle d'Aiguebelle est decedée ayant vêcu plus de 100. ans le 11. Juin 1592. gist dans ce lieu, et aussi.

Obituaire de S. Paul Mr de Fourbin 25. *Septem.* 1595. *Admiral.*

Depuis le 25. de Septem. 1595. Mr de Fourbin qui fut grand Admiral des Mers pour Sa Majesté.

Noble Claude de Fenoyl Capitaine Major de Lyon, decedé 1597. 10. *Fevrier.*

Le 10. Fevrier 1597. les suivit, et fut inhumé le 11. dans le tombeau de sa famille. Mr de Fenoyl Capitaine Major de la Ville, il donna des preuves de sa valeur en resistant et combattant les Novateurs l'année 1562. Commandant une Compagnie pour le

Roy dans la Place de S. Eloy, prés le Palais où il tient fort contre ces libertins.

Au parterre de la Chapelle de S. Maurice.

Noble Richard de Sarracin decedé 1599. 12. May.

CY gist noble Richard de Sarracin vivant Conseiller du Roy, grenetier au grenier au Sel, Bourgeois de Lyou, Seigneur de Pricy, la Charretoniere, et Maleval qui deceda le 12. May 1599. et le 14. fut mis en terre. En l'an 1586, il fut nommé Echevin, et le certificat de cet Acte luy donne la qualité de Visiteur pour le Roy au Grenier a Sel; de sa femme Lydée de Regnauld il a eu Pompée, pourveu par Mrs les Chanoines de l'Eglise de Lyon du troisiéme Canonicat de Trevoux, vacant par mort en 1617. d'où il passa a une semblable place dans l'Abbaye de S. Pierre de Vienne, qui lie les Prebendez ou Chanoines (secularisez l'année 1515.) il y est decedé le dernier du mois de Nov. 1669. et fut porté en terre par la Societé des Penitens dont il avoit esté Recteur. Alexandre son frere sçavant Predicateur Dominicain le suivit mourant a Ville-franche le 26. Avril 1671. apporté en cette Ville, et inhumé dans son Convent le 8. Avril dans la Chapelle de Ste Rose, titulaire auparavant du Crucifix, et de S. Vincent Ferrier. Sur la tombe de leur Pere sont gravez deux écus, en

l'un ses armes d'or à la colomne d'azur senestrée de 3. étoilles de méme l'une sur l'autre, qui est de Gruel, maison de Bugey a dextrée d'une tête de negre, tortillée d'argent qui sont les pures armes de Sarracin. L'autre écu est de méme parti de Regnauld, un rejetton du tige de Sarracin qui porte seulement la tête de More a esté reconnu noble par Mr l'Intendant du Gué en la nouvelle recherche des usurpateurs de noblesse suivant la declaration du Roy.

Armes de Gruel et de Sarracin.

La source de la maison de Sarracin autrefois dite Garifalca, et par corruption Carifalca, Originaire de Sienne dans l'Etrurie, avec les Illustres de ce sang.

Extrait en partie des Memoires de feu le tres R. P. de Sarracin Dominicain

LEs Registres neantmoins Publics, ou les Archives, et les minutes des Notaires d'Anconne remarquent, qu'elle a paru premierement dans Cassia qui est dans Lombrie, et qu'un Antoine Sarracin fit l'espace de 57. ans la charge de Secretaire, et de Chevalier de la méme Cité d'Ancone, qui vivoit alors en Republique. Gioiliparelli, ou Viparelli Notaire d'Ancone dans un Acte du 24. Nov. 1444. parle du méme, et de sa retraitte en ce lieu, et comme il s'y maria. Marcuccio Bonincasa Notaire,

et noble d'Ancone le nomme dans ses Registres de l'an 1447. *Antonius Sarracinus de Capsa pro Cassia.* Melchior Bervabci, ou Bernabci autre Notaire, et noble d'Ancone le qualifie dans ses Registres en Sept. 1475. *Nobilis et egregius vir Antonius de Saracenis.* et le 15. Juin 1482. *Antonius de Saracenis Cancellarius Anconitanus.*

Dans la méme Ville est leur tombeau, ou sur la pierre sont gravez ces mots, *Sepulchrum de Sarracenis an. Domini* 1413. avec leurs armes.

Cet Arbre est renommé a cause de plusieurs grands Capitaines qu'il a produit apres une signalée Victoire sur les Turcs, ou l'un des siens coupa la teste au General, il la prit pour armes entre le 11. et 12. siecle.

Le premier des fameux Commandans de cette souche fut Boletro dont les enfans obtindrent de l'Empereur un Aigle qui tient de ses serres un Serpent tournant sur la téte d'un Roy More Le 2. Blandino qui fut grand Ministre de Toscane, Intendant General des Armées, et du Tresor. Le 3. Turchio surnommé *magnifico.* Le 4. *Iacobo.* Le 5. Lieutenant General de Sienne, et le 6. *Aldo Brandino*, nom de sa Mere qui l'adopta pour son heritier à la charge de porter son nom : Voila les premiers rejettons de cette racine, venons à ceux qui sont arrivez aux plus eminens rang du Clergé.

Nicolas de Sarracin 23. General de l'Ordre des R.R. P.P. Augustins, pourveu apres de l'Evéché de Recanati Cardinal, qui vivoit en 1400. Legat dans la marche; Oeconome et Administrateur perpetuel des Eglises de Recanati, et Macerata, Ferdinand Vghel, ou Vghelli *Monasterii Cisterciensis Abbas*, marque qu'il fut couvert de la Mittre, de celle-là en 1412. et qu'il vêquit jusques en 1415. *Antonio pucci Sarracini vescovo di Pistoia Episcopus Pistoriensis fatto Card di Clem. VII.* 1523. *Laurenco Pucei fu fatto Card. da Leone X.* 1517. *Roberto Pucei Sarracini Card. de Paolo* 1542.

Ioannes Michel ex familia Sarracena quæ olim Garifalca dicebatur Sarracinus vocitatus, Neapolitanus, Acheruntinus, Archiepisc ac postea maturanus præsul, (unitos ab Alexandro II. monet Miræus,) creatus à Paulo III. cum aliis viris eruditis ad Consilium Tridentinum Missus in Collegium Cardinalium tit. Stæ Mariæ de Ara cœli Præsbiter Card. à Iulio adlectus : deinde sub Paulo IV. tit. sanctæ Anastasis, mox Stæ Agathæ, ac Stæ Mariæ Transtiberim Episcopus Liciencis. (de quo non agit idem Miræus,) postea Episcopus Cardin. Sabinus ob. Romæ anno 1588. *Kal. Maü* 27. *Apr. ad Minervam sumptuosissimè, et deinde Neapolim potentissimorum parentum cura, in majorum illustrium domus suæ sepulchrum translatus.*

Ante fores Stæ Mariæ Superminervam in pavimento extat lapis in quo Card. hujus insignia, et pauca hæc insculpta leguntur.

D. O. M.

I*Oannes Michael Episc. Sabin. Card. Sarracenus Neapolitanus annum agens* 59. *M. S. D.* 27. *ob.* 5. *Kal. Maii* 1508. *tom.* 2. *Ciaconii anno* 1551. *pag.* 1592.

Le Prioriste de Florence introduit ceux qui furent appellez aux charges Seculieres..... *Quartieri Sigri Gonfal. Prior* 1445. *Anthonio di Puceio, Maestro Muratore. O. fornicaio Sa Gio* 1396. *Anthonio d'Anto di Puceio Sarracini Maestro* 1426. *Sarracino Danto di Puceio Sarracini* 1441. *Bonintendi danto di Puceio Sarracini* 1443. *Puceio danto di Puceio Sarracini* 1444. il y en a encore plusieurs sous le seul nom de Puceio, ou Pucci. L'on reconnoit par la, qu'au temps passé, (ce qui paroit aussi en celuy-cy,) plusieurs familles portoient deux noms, et celle-cy dont je traite en a eu trois en divers siecles et Etats. Dans cét ordre sont les anciennes et illustres de Canillac en Auvergne, dont l'ancien nom d'une fut Roger, le 2. Beaufort, et le 3. qui est celuy d'aujourd'huy de Canillac, et les armes d'un chacun parlent, et plusieurs autres que je pourrois raporter. En Provence de Grignan, jusques a cinq en méme temps. Goüion Matignon en

Bretagne. Mallet Graville en Normandie, en Bresse, Thoire-Villars finie, employée dans cét exemplaire, etc. Annibal, Cesar, et Barthelemi freres, liez au parti de René Duc d'Anjou Roy de Naples, et de Cicile, Commandans la Cavalerie aux guerres de Naples aprés plusieurs disgraces vinrent en France, et comme ils passerent en Piedmont le Duc de Savoye arresta les deux derniers. L'aîné de ceux-cy fut Lieutenant de Cavalerie, et gratifié par son Altesse du Comté de Montréal, des terres d'Arbent, et de Moïrans, l'autre fut Abbé de Haute-Combe. Annibal arrivant en France y fut tué estant Lieutenant General de Cavalerie. Quelques-uns le font tige de ceux de Bugey, et du Lionnois; mais avec plus d'apparence ce fut Edoüard qui paroîtra.

Il faut remarquer que dans le Bugey, il y a des lieux, et pieces de terre enclavées qui relevent du Comté de Bourgogne.

Quel fut le sujet des armes de tous ces consanguins, le suivant Autheur le declare.

Sixtus Senensis lib. 3. *illustrium Italiæ pag.* 118. *hæc de Frederico Sarracino, alias Carifalca scribit. Sarracinorum familia inter illustres, et Italiæ celebriores recensetur, enim verò illius Prædecessores nomen, et insignia suis victoriis in Turcam reportatis justo titulo obtinuerunt, inter quos Fridericus Sarrecenus natione*

Etruriæ illustrior et generosior habere est, qui (ut narrant historiæ,) fuit Dux Sti Ioann. Hierosolymitani qui in Prœlio Generalem exercitus Turcarum devicit, et Capite ejus amputato prostravit: hinc est quod loco Serpentii in ejus Scuto expressi caput mauri Ducum insigniis coronatum in posterum habuit, et ut omnibus notesceret nobilitatem victoriæ, et proprium nomen quod Garifalca dicebatur, ut Sarracenus nuncuparetur, hæc ille inter alia. Scuti autem Icones, tunc conceptas pandamus, nimirum furvum hominis, mauritani caput argentea lacinola tæniatum reflexum in sinistram cum labris cinabri expictis, et cum fulva insuper colubra super verticem ejus sinuosa, linteoque argenteo ad imas vertices in parmula, le Prior. arg.; auro constrata est senæ in Etruria Sarracinorum. Mars, ex musæis Romanis cit. in l. tesseræ Gentilitiæ Authore Petra Sta Romano Societ. Iesus, pag. 559.

A present Comté de Bourgogne.

Edouard de Sarracin fut le premier qui vint en France, ou qui a paru deça les Mons, s'arrestant en Franche-Comté, ou il fut Seigneur de Moirans que les habitans considererent tellement qu'ils prirent pour armes les siennes. D'or à la tête de negre tortillée d'argent, et leurs Archives portent qu'il fonda la premiere Messe qu'on y celebre tous les jours.

Antoine fils d'Edouard passa dans Arbent

en Bugey, ou il s'allia aux Perrucard, enciennе famille qui est éteinte, il eût deux males, Perceval, et Alexandre, ce rejetton a donné ceux qui demeurent dans le méme cercle, et Perceval ceux qui passerent a Lyon. Celuy-cy eut deux males, Monet qui épousa Philiberte Gruel sortie de Bugey, et Pierre qui fut Curé d'Arbent de Monet issit Richard duquel j'ay donné l'Epitaphe, Alexandre cadet de Perceval acheta la Prevoté d'Arbent, que sa branche possede encore, il eût deux males. Monet qui fut Curé d'Arbent par Resignation de Pierre son cousin germain, et Aymé marié a Françoise Domancier de Chamberi, ils n'eurent qu'Anselme ausquel Iacqueme de Paravis de la méme Ville maison illustre donna 3. males, Philibert, François et Cesar, Philibert fut Religieux pres de Chamberi a Lemains vulgairement Lemant. François qui eût pour femme Bonaventure d'Emor de Chamberi, fut premier Greffier au Souverain Senat de Savoye. Cesar épousa Laurence Meynier de Coissiat en Bresse, de laquelle il eut quatre fils. Jean, Pierre, Claude, François. Jean gend'arme de Monseign. le Prince de Condé, qui a fait 14. Campagnes, est aujourd'huy Prêtre, et

Teneur d'une Genealogie portée dans une lettre écrite par un Gentil homme Provincial, à feu le R P. de Sarracin son Parent, et du méme tige.

Prieur de S. Clair en Savoye, je passe les autres par un sentiment officieux de la conversation agreable, et familiere que j'ay eüe avec deffunt le tres R. P. Alexandre de Sarracin jointe au respect que je dois rendre a son Ordre, et à sa memoire, ces avantages m'ont obligé de produire dans ces feüillets un peu au long ceux de son nom, ou de son tige dont le merite fut signalé.

A la longue allée du Cloitre.

Pierre Genoud Prêtre, et Chanoine decedé 16. Avril 1604. a fondé un annivers.

Hic jacet Petrus Genoud, Canonicus hujus Ecclesiæ qui ob. 16. *Ap.* 1604. *anima ejus R.I.P.* Il portoit une tête de mort qui poussoit un epi de bled, il estoit fils d'Antoine, et de Jeanne Courtois qui mourut veuve l'an 1369. le 6. des Ides de May, c'est le 10. et repose au méme lieu, pour le remede de laquelle, de son Pere, et de luy il a fondé un Anniversaire de 25. livres, Mr Genoud Secretaire du Roy que j'ay connu neveu de ce Chanoine est mort, et inhumé dans Paris à S. Mederic.

Au milieu du Plan de la Chapelle, de la Trinité.

Hierôme Lentillon Escuyer Secretaire du

CY gist noble homme Hierôme Lentillon Conseiller, et Secretaire du Roy, maison et Couronne

Couronne de France qui deceda le..... et Damoiselle Françoise Bruialx sa femme decedée le 20. Fevrier 1640. R. J. P. A.

Roy. Franç-Bruialx sa femme decedée 20. Fevr. 1640.

Obiit Gillinus Comes nonis Decembris, fut Seigneur et Comte temporel, ou Seculier de Lyon; ceci est extraict de l'Obituaire de S. Paul fort ancien et conservé. La R. E. V. Religieuse Urseline Marie Maurice Lyonnoise Professe a Bourgoüin rendit l'ame agée d'environ 50. ans, dans le lieu de sa naissance, et fut inhumée le 6. Decembre 1675. un Vendredi au cloitre de cette Eglise.

Capitulans Illumines, *par la Naissance, ou par les Vertus, ou par les Sciences.*

CE College est composé de 18. Chanoines, les trois premiers sont Dignités, qui disent le Chamarier, le Chantre, et le Sacristain. De 7. Perpétuels. De 6. Habituez, dits Palletiers, et de 4. enfans de cœur. Un Registre qui m'a esté communiqué, porte qu'il y en avoit autrefois six datte du 1. Fevr. 1362. le nombre aujourd'huy n'est pas reglé.

Jean d'Albon Chamarier, vers l'an 1327. portoit de sable à la Croix d'or, armes parlantes comme je le demontre ailleurs dans ces termes, *Non-ne Cruce Dealbati;* n'avons

Chamariers.

Armes d'Albon.

nous pas esté purifiez par la Croix.

Chaumont Thibaud de Chaumont de Calido, monte pourveu du méme titre, l'an 1362. et en méme temps d'un Canonicat dans S. Jean, et apres Prevôt l'an 1354. s'armoit fascé d'argent et de gueules, suivant quelques-uns d'argent a 4. fasces de gueules.

Louys de Villars est aussi qualifié Chamarier par un acte Capitulaire de S. Paul du mardi apres l'octave de la Pentecoste 1362. (second du nom entre ceux de son Arbre, qui entrerent dans le College de la Cathedrale des Gaules, ou il fut Archediacre, et apres Doyen, sacré Eveque et Comte de Valence, et de Die, entre 1361. et 370. Cardinal inhumé dans Valence, ou il mourut le 3. Septem. 1377.) il ne paroit pas par quelle voye il arriva à ce personat, si ce fut par Resignation par mort, par Collation, ou autrement. Ses armes sont blasonnées auparavant avec celles d'Harcourt.

Archives de l'Eglise de Lyon.

Villars Bressans.

Charpin. Pierre Charpin qualifie Chamarier et Chancelier dans cette Eglise, et Official de Lyon, qui parut a la fin du 14. siecle, fit achever l'éguille de ce lieu sacré, dont un autre avoit commancé la depense l'an 1476. Il fit le Procez aux Juifs de Trevoulx chassez de la Principauté de Dombes,

et de Lyon le 21. ou 22. Juill. 1304. Estienne Charpin son parent Docte Ecclesiastique à recherche la Genealogie, et la Vie du B. Primat Eucher II. Les Charpins Forisiens portent d'argent a la Croix ancrée de gueules, au franc cartier d'azur chargé d'une rose d'or.

Guillaume Palmier pourveu de la méme dignité mourut en 1525. il a fait une fondation dans cette Eglise qui arrive le 14. Nov. son blason paroitra dans la suite. *Palmier.*

Benoit Buatier tint cette place et mourut le 15. Nov. 1575. Il fit les frais des vitres du chœur, armoyées de ses meubles, au lieu desquels l'on a peint, ou figuré ceux de cét ancien Chapitre, lors qu'en 1656. l'Eglise fut reparée et blanchie. Son pieux zele parut encore quand il embellit de tapisseries le méme lieu de prieres, chargées aussi et ornées de mémes pieces avec leurs émaux. Ces nobles ont concerté des armes, et rares, et aussi fort nobles. D'or au Sanglier de sable colleté d'un limier, ou par un levrier de gueules. Leur devise y correspond, *Immundus cedit honesto.* *Buatier.*

Amedée de Baronnat, ou Bœronnat appellé à ce méme degré, et Abbé de Joudieu, *de Iugo Dei*, mourut l'an 1580. Il y a bieu lieu de prejuger qu'il fut Sacristain dans ce College; s'armoit d'or a un guidon, quel- *Baronat.*

ques-uns 3. de suite d'azur, au chef de gueules chargé d'un Leopard d'argent.

Charles, ou Nicolas de Chastillon, le premier de tous dans ce corps quitta le monde l'an 1596.

Philibert de Chatillon occupoit ce personat le 10 Avril. 1625. et le laissa par mort 1635. il fut frere de celuy-la.

Dans le méme temps leur frere Jean de Chatillon y arriva, lequel a fondé trois grandes Messes pour luy et ses deux autres freres, avec une priere au jour, et feste de S. Jeau l'Evangeliste, laissant 15. livres pour chaque Messe : cette famille forisienne et Lyonnoise s'arme d'azur au Lyon d'or, a la bande de gueules, chargée de 3. croissons d'Argent.

Chalon. Hierôme Chalon occupant ce degré mourut le 16 Octo. 1670. portoit d'azur a la piramide d'argent.

De Varissan Croppet. *et Armes.* *Ortu Clarissimo, Domino Odeto de Varissan-Croppet, Galliarum Primatiæ Submoderatori. Lugdunensis Fori Laticlavo : ejusdemve urbis sacri sui pervetusti Sti Pauli cœtus, sive Collegii, supremo Divionensi Senatus-consulto æra.* M. vi. LXXVIII. *Apr. Kal.* XI. *primario hodiè adscito, de quo effari lubeat.*

Insignes tractant celeberrima munia nati,
Insignis nunquid sanguine, mente, bonis?
Prodiga cum ternis istis Natura bearit,

Hæc, ornans Clio, præteriisse nefas,
Aureis tribus pentaphyllis Thalassina, seu
Cærulea super extantibus pellucet area.

Par le méme Acte Capitulaire déja produit de cette Collegiale daté du Mercredi vigile de la Purification 1362. pour l'établissement de 6. enfans de Chœur, l'on découvre que Matthieu de Varey, ou Varay y assista en qualité de Chantre, avec le Chamarier Thibaud de Chaumont, Theobaldus de Calido-monte, et aussi le 3. dignité, Jean de Cuisie, Sacristain Varey porte d'azur a 3. jumelles, ou gemelles d'or en bande au chef d'argent a 3. corneilles de sable, il y eut des rejettons qui prirent des brisures, et quelques-uns des surbrisures. Armes parlantes, *quod hacce specie gemellæ statutæ, vel sitæ instar radiorum vadant, percurrant, incedant.*

Chantres Varey, ses armes parlantes.

Antoine de Bellieure deceda dans ce Personat l'an 1492 Lambert en 1524. Matthieu en 1548 porterent d'azur a la fasce d'argent accompagnée de 3. trefles tigées d'or. Ce sang a donné l'estre a plusieurs de merite tres-eminent, à un Chancelier, deux Primats de France, un premier President dans l'areopage des Pairs, deux dans celuy de Dauphiné, et a des autres au mortier, et aussi a un Che-

Bellieure

Armes de Bellieure, et illustres du Nom.

valier de S. Jean de Jerusalem, desquels je releveray l'arbre dans une autre occasion.

Chalon. Antoine Emanuel Chalon, Chantre dans S. Paul, Sacristain dans S. Nizier, Grand Vicaire et Official sous quatre Archevêques dans la Primace, Conseiller Clerc au Presidial de Lyon mourut l'an 1612. ou 613. son Epitaphe est dans S. Nizier, ou il repose, Oncle du suivant.

Chalon. Pierre Chalon, Chantre aussi dans S. Paul, qui paroissoit entre les mortels le 10. Avril 1625.

Chavanes armes, et devise. Louïs de Chavanes, de Rancé, Gleteins, aujourd'huy 1682. Chantre de cette Eglise Seculiere, et Collegiale, porte d'azur au croissant d'arg. Devise, *Crescit et implet.*

Sacristains Cuysieu. Jean de Cuysie, ou Cuysieu Sacristain dans ce Corps estoit present avec le Chamarier de Chaumont le Chantre de Varey, (comme j'ay dit auparavant,) et dix Chanoines pour établir 6. enfans de Chœur dans S. Paul l'an 1362.

Borne. Guillaume Borne Docteur en Decret, Chanoine Sacristain dans S. Paul, Obeantier dans S. Just, Chevalier dans S. Jean, neveu de Jean de Fonte Cardinal, Archevêque de Roüen, et de Noble Simon de Falcone, a fondé une Chapelle, dans l'Eglise

dont je traitte, il testa le 11. Octo. 1472.

Jean Machard sortit de ce monde *Machard.* le 16. Mars 1508. Il est qualifié Chanoine Sacristain, et Curé de S. Paul en 1493. 494.

Le Nom de Regeneration de ce *Baronat.* dignité N. Baronat m'estant inconnu, je n'ay osé asseurer que ce fut le Chantre Amedée y faisant apres toutefois reflexion, j'ay trouvé qu'il y a lieu de croire que ce fut le méme, monté du 3. au 2. personat. Il fut deputé par le Clergé de Lyon au Roy l'an 1562. pour l'informer, luy declarer, et l'entretenir des grands desordres, meurtres, carnages, et seditions arrivées dans la Ville entre les Catholiques et Iconoclastes, Sa Majesté y envoya Mr de Maugiron pour estre Coadjuteur, (ainsi le qualifie Mr de Sacconay dans son œuvre des premiers troubles) au gouvernement.

Piérre Scarron Sacristain dans *Scarron.* ce Chapitre le 10. Avril 1625. *Ses armes.* portoit d'azur a la bande bretessée d'or, (quelques-uns disent a double.) Ces armes pourroient bien passer entre celles qui parlent. *Quod hujusce scuti obliqua fascia instar serræ aut prinnarum muri denticulata sit.* Cét arbre a poussé un illustre Rameau, dit aussi Pierre Scarron Conseiller au Parlement de Paris, (fils de Jean pourveu du méme titre,) le dernier Juin 1620. appellé apres a la Crosse

de Grenoble par resignation.

Particelli ses Armes. Urbain Particelli vivant aujourd'huy 1682. porte d'or au pin de sinople, un chef de gueules à 3. molettes d'éperon d'or, N.

Chanoines Verny, ou Verney. Verni, ou Verney suivant l'ancien Martirologe de S. Paul estoit pourveu d'un Canonicat au siecle 11. Dans ce College, dans lequel, ou la grande regularité qu'on y gardoit au temps passé, ou le revenu considerable des Prebendes, ou le signalé merite de ceux qui composoient ce Devot, noble et vertueux Corps, inclina Henry de Tholomont Chanoine de la Metropole, de permuter son Canonicat avec Barthelemy de Bochalia Chanoine dans S. Paul en 1361. par les Archives de la méme Archiepiscopale, mais les Actes Capitulaires qualifient encore celuy-cy en 1362. Capitulant dans S. Paul, venant a passer bientost apres dans S. Jean.

De Tholomont.

Bochalia.

Vassalieu ses armes. Guichard de Vassalieu au Latin de Vassellis, et Vassaliaco estoit Chanoine dans S. paul, lorsque Louys de Villars estoit Chamarier, en 1362. s'il le fut aussi dans S. Jean je ne l'ay decouvert: mais je tiens qu'il fut de l'Estoc de Thibault de Vassalieu Chanoine dans S. Paul, et dans la Metropole avec l'Archidiacone vers 1297.

du même sang ruissela Guillaume de Vassalieu Chanoine dans S. Paul, comme porte l'Obituaire de cette Eglise dans ces termes; *ob. Guillelmus de Vassalieu Canonicus*, sans datte a la maniere des Precedens siecles. Ils s'armerent d'un vairé arg. et gueules.

Ste Colombe ses armes.

Dans le méme obituaire, *Guillelmus de Sta Columba Canonicus Sti Pauli, absque temporis æra.* Cette famille qui en a aussi donné dans S. Jean Originaire de Beaujoulois s'arme d'argent et d'azur écartelé.

La Balme ou la Baulme.

Humbert *de Balma*, de la Balme la Baume, ou la Baulme fut Titulaire d'un Canonicat dans S. Paul, et d'un autre dans la Cathedrale, ou il parvint a la Custoderie, et aussi suivant quelques-uns a la Maitrise du chœur, par les Archives de celle-cy le 3. Mars 1362. la diversité et l'orthographe du surnom, et le doute du cercle de ce noble du premier Etat me font passer en méme temps ses armes à l'*incognito*, car je rencontre un la Balme, un la Baulme, et un la Baume en Dauphiné armez de pieces differentes; un la Baume Comte de Suze, autrement, et un la Baulme de méme Comte de Montrevel, ou Maurevel, d'or à la bande vivrée d'azur, le present Chanoine pourroit bien estre de ce tige, également tres-ancien et tres-noble.

Le Pieux Gerson decedé le 12. Juillet 1429. âge de 66. ans 7. mois moins trois jours.

Le venerable Jean Gerson de Charlier, en odeur de Sainteté Chanoine dans cette Eglise, (a quoy ne s'accorde Paradin,) ou il a fait une fondation mourut le le 12. Juillet 1429. Son nom et sa vie ont esté rendus glorieux par un nombre de Panegyristes qui ont celebré sa memoire. *Sursum corda*, fut sa continuelle aspiration et devise.

Loriol Dauphinois. Ses armes.

Jean de Loriol fils de Jacques Seigneur de Chelles, et de Marie de Virieu, Protonotaire Apostolique, Chanoine a S. Paul à Vienne, et a Geneve, Prieur Commendataire de Neufville, et de Brous, Prevôt de N. D. de Bourg, Abbé de S. Pons, enfin Pasteur spirituel du Diocese de Nice l'an de grace 1504. Le Martirologe de S. Paul le nomme *Ioannes Orioli*, et recule, ou retrograde son decés a 1501. Il portoit d'azur a la tour d'argent, un avant mur de méme. Le César armorial d'azur a pan de mur d'argent massonné de sable.

Iacq Robert decedé l'an 1515. San. M.

Jacques Robertet Chanoine dans ce Corps mourut l'an 1515. Il fut Evéque d'Alby, la gaule Chrestienne le nomme Charles, fils de Claude, et d'Anne Briçonnet, frere de Florimond Secretaire de Charles VIII. Louys *XII.*

et François I. au commencement de son Regne, et apres il fut le premier sous celuy-cy son favory, et Sur-Intendant de Finances. Les Autheurs du precedent œuvre, (qui ne le disent Capitulant dans cette Eglise,) tiennent qu'il fut appellé dans le Siege, remarque le 56. l'année 1511. son Successeur immediat a la vacance fut Jean Robertet son frere qui rendit l'ame le 1. Juin 1518. Ils porterent d'azur à la bande d'or, chargée d'un demi vol de sable, accompagnée, ou flanquée de 3. étoilles quelques-uns deux seulement d'argent, deux en chef, et une en pointe. La racine de cét arbre a commencé de se pousser dans le Forest, ou Pierre Robertet fut reçeu Maitre du Chœur dans l'Eglise de Montbrison, et Chanoine dans la Cathedrale du Puy; Juge et auditeur des Testamens, et Legs pieux du Comté, et résorts du Forets, par un titre de l'an 1488. Il faut remarquer icy par occasion que les Princes Fondateurs de l'Eglise de Montbrison, en sont nés premiers Chanoines d'honneur. Les Robertet qui suivirent l'état seculier furent Seigneurs et Barons d'Alluye, de Brou, de la Guierche, de Bury, et autres terres, et contracterent de tres nobles alliances. Antoine Palmier Chanoine de S. Paul en 1521. Conseiller Clerc au Parlement de Dauphiné, *Antoine Palmier.*

Doyen de Gap, et Archediacre d'Ambrun fut frere de Guillaume Chamarier dans le premier Corps. Leonard de Sarracin Titulaire d'un Canonicat dans S. Paul en l'an 1540. il aura esté Oncle de Richard qui est nommé auparavant.

Leonard de Sarracin.

Catelan de Bellieure qui parut dans le même Collége fut inhumé l'an 1534.

Villars.

Armes de Villars, et de Ioubert.

Pierre de Villars l'une des parties qui formerent ce College vers l'an 1560. Evêque de Mirepoix, 1564. Archevéque de Vienne 1574. mourut a Moncalier en Piedmont le 14. Nov. 1592. né dans Lyon de Pierre, et de Ieanne Ioubert. Villars porte d'azur, a 3. molettes d'or au chef cousu de Gueules, chargé d'un Lion Leopard d'argent. Le Cesar armorial dit le chef d'Argent, au Lion Leoparde de gueules. Ioubert d'azur a 3. chevrons d'or, le tige du surnom de Villars a donné 6. Prelats, dont cinq furent Princes et Comtes de Vienne, et un Prevot des Marchands de Lyon, ou il arriva trois fois, mourant a la derniere, le 17. ou 18. Avril 1627. un Lundy porté dans l'Eglise et Monastere de Ste Claire, ce fut Baltazard de Villars premier President en Dombes, et au Presidial de Lyon.

Pierre de Gondy sorti de nobles Florentins,

tins, né dans Lyon, l'an 1532. d'Antoine, et de Catherine, de Pierre Vive, (fille de Charles Seigneur de Lesigny, Conseiller Maistre d'Hôtel ordinaire du Roy. Thresorier de France, et General des Finances en la charge et recepte Generale de Lyon; l'an 1554.) estant Chanoine dans S. Paul. Il fut nommé a l'Eveché de Langres l'an 1562. et apres de Paris en 1570. Commandeur de l'Ordre du S. Esprit en 1578. Cardinal promeu 1587. 22. Decemb. mourut le 20. Fevrier 1616. inhumé dans la Chapelle de S. Rigobert, et de S. Louys, derriere le Chœur de N. D. de Paris. Il acquit le Comté de Joigny en l'an 1602. qui est le premier entre 13. liges, ou relevans anciennement de celuy de Champagne, lorsque ses Seigneurs estoient Souverains, avant l'année 1284. ce qui leur donna sujet de prendre 13. potences pour armes, et alors ceux de Joigni Presidoient aux Dietes du Cercle comme nez avec le titre, l'on en verra apres la suite. Champagne Pairie de France porte d'azur a la bande d'argent accompagnée, ou entre deux cottices potencées, et contrepotencées de 13. pieces d'or.

Armes de Champagne Comté et Pairie.

Antoine de Bellieure Chanoine dans S. Paul passa a l'immortalité en Dec. 1569.

Bellieure.

Jean de Limans pourveu d'une semblable

Limanz. place a laissé un fonds aux Perpetuels de la grande Eglise, pour y celebrer la feste de Ste Marguerite. *Cum grossa Campana sicut celebratur ibidem festum beatæ Mariæ Magdalenæ.*

TRIPHILETO.

Messire Estienne Verney Perpetuel, et sous Mre du Chœur de cette Eglise grand serviteur de dieu et amateur des belles lettres, est decedé le 10 Fevr. 1661. subitement *Note de cuydado de que genero de muerte has de morir por que ningun genero di muerte ay que pueda dâna vel justo*, dit un Autheur Espagnol.

LEviter et sensim hîc ascendere me sentio encomia celeberrimi eruditissimi, nec non reliogissimi inter Perpetuos Basilicæ Sanpaulanæ Lugdunensis flamines Chorique subprimipili Domini Stephani Verney adsciti, quem dixerim Deo, hominibusque dilectum, (ut qui ne parvam subitus unquam famæ lacunam) satis, superque ad hunc Patronum, παρασατέω ne in hoc levis laboris partu promulgare propalare meum erit: hic cum studiis innumeris interdiu, noctuque frequentatis variis clarus nominibus, ut sibi gloriam integram famosis libris, si quos prælo mandare genuina latinitate destinaret, vel si quos per suos benevolos (illo materiam suppeditante,) præcaperet, honores venturos venturis auribus innovare, elicere posset, haud inhiet elogiis, aut commendatiorem à me,

at non ardentiorem deposceret oratorem accessere? placebit ta men, uti spero, clientis defucatus amor, sincerusque sermo, meapte causa multiplici dote conspicuum, assequutum esse virum, cujus vitæ Doctrinæ non discors: sed heu præceps ille, at prævisus, mortalium exors, accitus, beatorum consors, novissimis verbis numine afflatus efferens hora quinta vespertina dimidiata iduum 4. Feb. æra incarnationis M.V.L.XI.Æt. 65. Prononceant à l'agonie par deux fois, *Benedicam Domino in omni tempore*, ces cinq mots, qui furent aussi les derniers du R. Elzear de Sabran Comte d'Arien, precedés de ceux-cy. Ha que les Forces du Demon seroient puissantes, n'estoient les merites de Jesus-Christ, et aprés, loüé soit Dieu j'ay vaincu.

Cujus mediate is locum concessit chori sub-Magister, quem item ad celsum litterarum culmen labor indivulsus, necnon ad summum pietatis apicem, multa, perennis-ve Euchet opera.

Le Catalogues des Comtes de Joigny.

CEtte Ville située en Champagne, enferme ou contient dans son circuit sur son plan trois Paroisses, S. Jean, S. André, S. Thibaut, une Commanderie de S. Antoine, un Prieuré Ordre de S. Benoît, fondé et renté par ces Seigneurs et Comtes, Titulaire de nôtre Da-

me, affermé 4. a 5000. livr. aujourd'huy qui releve de celuy de la Charité, un Hôpital fondé par les mémes Seigneurs, (avec les 2. Monasteres qui suivent) ou la pluspart sont inhumez de 12. a 1500. livres annuelles. Les deux Convens l'un est des R. R. P. P. Capucins, l'autre des Dames Religieuses de la Congregation de N. D. sous la Regle de S. August.

La petite riviere d'Yonne qui borde, ou traverse cette Cité luy a imposé son nom, Latin *Iovinacum*, *nimirum quod sit juxta Ionam*, en François Joigny.

La maison et Ville d'Auxerre. érigées en Comté par Charlemagne I. Empereur d'Occident, tigerent ce tres Illustre sang, reduit au principe universel il y a longtemps.

Le premier reconnu Seigneur et Comte de ce fief, terre, ou continant renommé, et de grande étenduë, fut Geofroy de Freroles qui est inhumé dans le Cloître du Prieuré avec cét Epitaphe sur sa tombe elevée.

Cy gist Geofroy, jadis Comte de Ioigny Fondateur de ceans lequel mourut l'an 1080. sans armes; la raison est qu'environ ce temps la seulement, les écus commencerent d'estre chargez, ce que j'ay déja remarqué.

Au méme lieu cy gist Dame Agnes de Ruilly jadis femme de Monsei. Estienne de Chellen Chevalier, qui trep. l'an de grace 1302.

le lundy devant la S. Denise, prie pour l'arme de luy, cet Epitaphe semble estre pour le mary, dont l'écu est écartelé de metail, et de couleur, (sur la tombe) bordé, et vairé.

Le Barbarisme du temps paroit icy, possible cette Dame par honneur a voulu employer icy les armes et le decedz de son mary.

Suit celuy-cy, *Hic jacet Stephanus de Caroloco qui ob.* 1360.

Le 2. Comte nommé Guy de Courtenay au Latin *Cultimanus*, fut fils ainé de Iosselin, et de la fille unique du méme Geoffroy; le 3. Renard premier du nom fils aussi de Iosselin, succeda a son frere Guy 4. Guy 2. du nom fils de Renard. 5. Renard 2. fils de Guy. 6. Guilla 1. 7me. Guillaume 2. 8me Guillaume 3. Courtenay qui s'arme d'or a 3. tourteaux de gueules, a donné successivement trois Empereurs de Constantinople, Pierre Comte d'Auxerre, Robert, et Baudouin qui en fut le dernier des François, ne laissant a Philippes son fils que le titre. Les François ont tenu l'Empire d'Orient 58. ans, et estoit hereditaire aux males et femelles, ce qui n'est observé en celuy d'Occident; car il est Electif. Or celuy-la autrement l'Empire Grec fut envahi par Mahomet II. sur Constantin XI. le 29. May 1452. neufviéme Iean 1. fils de Guillaume 3. Iean premourut sa femme Isabel de Mello Douairiere de loigny, laquel-

le fit batir la Chartreuse de Val-profonde titulaire de S. Geofroy à deux lieües de la Ville l'année 1301. elle eut un second mary, Imbert de Beaujeu. Connetable de France qui portoit d'or au Lion de sable, armé et lampassé de gueules, brisé, ou chargé d'un lambel de méme a 5. pendans, cette Dame avec le Comté de Ioigny possedoit S. Maurice, Theroüaille, Montpensier, Elisabeta de Mello. Anagramme, *De Zelo mille Beata*, mille fois bien-heureuse par ton grand zele, et ta pieté. De ce tige, qui fut celuy des premiers Seigneurs de S. Bry dans l'Auxerrois, surgit Guy de Mello, gratifié l'an 1205. par Philippes 2. des terres, ou Seigneuries de Chatillon sur Indre, et de Loches-Mello, ou Merlo s'arme d'argent a 2. fasces de gueules, a la bordure de 9. Merlettes de méme, 4. en chef, 2. en fasce, 3. en pointe. 10. Iean 2. parent de Iean premier, épousa l'Heritiere de la maison de Merchœur en Auvergne qui porte de gueules a 3. fasces vairrées, dont il y a eu 4. Evesques du Puy, et le renommé S. Odile, ou Odilon Chanoine de S. Iulien de Brioude, ensuite Moine de Cluny, et successeur de S. Majeul, qui luy avoit donné l'habit, a la Crosse Abbatiale qu'il tint l'espace de 56. ans, et deceda au Prieuré de Souvigni (3. fille de Cluny: la Charité sur Loire, la 1. S. Martin des-Champs dans Paris, la

2. et Souxillanges en Auvergne la 4.) en sa visite, et aussi son Predecesseur le dernier Dec. 1048. aagé de 87. ans ayant predit sa mort. Son corps fut relevé le 21 Juin 1345. par Guillaume Vincenti Archevéque de Bourges, ausquel Clement VI. l'Ordonna; Le méme B. heureux lors qu'il disoit l'*Hymne*, *Te Deum*, et arrivoit au Verset. *Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti Virginis uterum, demisse se flectebat*, s'inclinoit dans un profond abbaissement. xi. Iean 3. eut pour femme Agnes de Brienne qui portoit d'azur au Lion d'or, l'écu billetté semé de méme. Ce Comte fut frere de Robert de Ioigny. 78. Evéque de Chartres II. du nom en 1314. decedé l'an 1326. Gist a Ioigny au Mausolée (dit par les Italiens *Catafalque*,) de ses Ayeuls. Dans le Prieuré de nôtre Dame, et fut Oncle de Jeanne femme de Charles de Valois, comte d'Alençon. xii. La méme Ieanne de Ioigny eut pour Doüaire ce Comté de sa maison, qui entra dans celle de Valois, en épousant Charles de Valois, ou de France, (ce Prince portoit semé de France a la bordure de gueules), frere de Philippes le Bel IV. du nom. Charles apres avoir fondé l'Hôpital neuf de Ioigny, l'an 1330. fut tué à la bataille de Crecy en Ponthieu *in Conflictu Crœciaco*, soûs Philippes de Valois 25. Aoust, ou Octob.

1346. journée heureuse pour l'Anglois sur la France, (ou presque toute la Noblesse fut defaite, et il y eut jusques à 36000. hommes tuez.) il prit ensuite Calais par composition en Aoust 1347. et Ieanne son épouse le 24. Septembre 1336. rendit l'ame. Il repose dans l'Eglise de cét Hôpital. xiii. Simon de Ste Croix succeda au Comté l'an 1337. portoit d'or au Lion de gueules. xiv. Iean de Noyers 4. du nom, et le 5. si l'on employe la Dame contée pour 12. il mourut le 20. May 1361. il portoit d'azur a l'Aigle d'or, le Cesar armorial s'y accorde, qu'il dit étre les armes des anciens Comtes de Ioigny, mais il tient qu'il les cantonna de 4. Aiglettes de méme. xv. Louys de Noyers. xvi. Mile, ou Miles de Noyers fils de Iean fut marié avec Marguerite de Ventadour, qui portoit échiquetté d'or, et de gueules, et mourut au Chasteau de Grancey, le 20. Octob. 1376. *in Granceo Castro*, inhumé dans l'Hôpital de Ioigny. il est encore aupres de la muraille de l'ancienne Eglise de relief en Pierre, armé; mais la figure est fort mutilée par la rigueur du temps de plusieurs années. *Nihil est opere et manu factum quod aliquando non conficiat aut consumat vetustas Cic. pro Marc.* Ie remarqueray apres qu'il permit a Estienne Porcher citoyen de Ioigny ensuite d'une Chartre de noblesse obtenue

du Roy Charles V. de porter les armes des anciens Comtes de la Ville xvii. Iean 6. fils de Mile trepas. le 30. Ianv. 1392. Il repose au méme lieu. xviii. Louys de Noyers 2. du nom quitta le monde l'an 1415. son corps fut mis dans le méme cercueil. xix. Guy de la Trimoüille 3. du nom, maison qui écartelle des Souverains, et pretend par alliance aux Couronnes clechées a l'Imperiale, voyes comme en parle le Cesar Armorial, s'arme d'or au chevron de gueules accompagné de 3. allerions d'azur, fut Comte de Ioigni par Marguerite de Noyers sa femme. 20. Louys de la Trimoüille 3. du nom. xxi. Iean de Chalon 7. du nom Prince d'Orange portoit de gueules à la bande d'or. xxii. Charles de Chalon marié avec la Comtesse de Neesle qui portoit de gueulles a 5. coquilles 3. et 2. argent. xxiii. Adrien de Ste Maure, ou More a cause de Charlote de Chalon, il s'armoit d'argent à la fasce de Gueules. xxiv. Iean de Ste Maure 8. du nom d'Agnes de Humieres, qni écarteloit d'argent et d'azur en abisme fretté d'argent, et de sable est sous-entendu de six, mais il faudroit preposer le sable. xxv. Charles de Ste Maure 2. du nom. xxvi. Louys de Ste Maure 4. du nom de Renée de Rieux, Comtesse de Laval eut. Elle portoit d'azur a 10. bezans d'or bien contés 4. 3. 2. et 1. xxvii.

Laval moderne d'or a la Croix de gueules chargée de 5. coquilles d'argent, et cantonnée de 16. alerions d'azur Lavalnesle, a la place d'une coquille d'argent en abisme porte une Fleur de Lys d'or.

Charles de Ste Maure 3. du nom. xxviii. Iean de Laval 9. du nom. xxix, Guy de Laval. 4. du nom. xxx. René de *Candio*, ou *Chandio* Bourgignon, portoit de Bretagne a la fasce de gueules; mais il faut remarquer icy que les armes des Comtes precedens brodées sur les chasubles, et ornemens de l'Eglise sont simples, ou sans timbre, couronne, tenans et supports, les unes de la Trimoüille parti de Montmorenci-Laval, les premieres soûtenues de celles des Anciens Comtes de Ioigny, les autres d'argent a la fasce fuselée de gueules parti de Montmorency, quelques-unes de Montmorency pur. 31. Gabriel de Laval 32. son Eminence Pierre de Gondy acheta ce fief de respect de Gabriele de Laval Marqu. de Nesle l'année 1602. la somme de 240000 livres a la charge du decret qui ne fut passé que 8. ou 9. ans apres, il estoit alors affermé 18000. livr. Il fonda les Rever. P. Capucins en 1607. et fit elever le Chateau neuf bati par excellence, magnifique et bien achevé.

Les Religieuses de la Congregation de N. D. furent établies dans la Ville en 1631. ou 632. instituées en Lorraine vers 1600. et

fondées en ce lieu par le tres R. P. Philippes Emanuel de Gondy, qui suivra; le 9. Septem. 1630 Charlotte Antoinette de Quincarnon y fut eleüe Superieure l'année 1660. 22. Oct. fille de l'Auteur, et de Marie Noelle de Sanson, ou Sanxon, decedée a 39. ans 2. mois 7. jours le 15. Juin 1642. issue de Charles Escuyer Sr de l'Alloüette, et de Catherine Menet Dame d'Erincy, et au 4. degré, ou mediatement de Iean Chevalier 9. premier President au Parlement de Dauphiné gravé sur cuivre en taille douce, ou bas relief en busc de front vêtu de sa robe fourrée d'hermines dans un ovale bordée des qualités suivantes. Joannes de de Sanxon, Sanson, Sainxon *vel* Samson, Turo, Miles Toparca de Tourfellée, Bourgneuf, Baugeon etc. *Æra* 1536. *Nonus Areopagi Delphinalis Princeps.* (avec cét éloge au bas de la figure,) *quem in hoc Schemate perspiciis Ecclesiæ Columen, Rex fidei, et obsequii Typum, fulchrum, nobilitas, Iustitiæ circinum Synedri, Patronum populus, adunami Patrem, virtutis cujusvis exemplar singuli denunciavere contemporanei laticlaviæ primo Senatus parium tunicæ salutis* 1534 *Obitus munere post hæc mandato anno* 1536. *Francisci Magni Christianissimi togæ Gratianopoleos supremus assurrexit* Ἡγεμὼν *et ad tempus Regionis Rector. Tandem post saviorem litteris operam prælo concre-*

ditam, qui universæ plagæ visus est deliciæ, et qui φιλοκτη δεις *cecidit Augusti sui Magistratus sextò* 1541. *Pretiosos Patriæ cineres exotica invidit sepultura.* Avec ses armes, d'or au Lyon de sable revetues du manteau fourré d'hermines, mezail ou timbre de front, sommé, ou couvert de Mortier galonné par haut et par bas d'or a la difference des autres Presidens au Mortier qui ne le galonnent que d'un vers le haut, lambrequins les emaux de l'écu. Devise, *Sanson le Fort.* Inhumé a S. André.

Philippes Emanuel de Gondy fut le 33. Comte General des Galeres de France, et aprés Pere de l'Oratoire qui mourut au méme Chasteau le 9. de Juin 1662. ce Seigneur que j'ay singulierement honoré, et par son tige tres-avantageux, ses hauts merites, et par sa tres-rare pieté, quittant l'une des plus illustres charges de l'Etat, et de la Couronne, pour se donner tout a Dieu seul, m'accorde de raporter icy ceux qui le precederent Titulaires, et possesseurs de ce continent tres-ancien Privilegie, et d'étendue remarquable il fut Neveu du Cardinal son Predecesseur, et fils d'Albert dit le Marechal de Rais, et de haute et puissante Dame Claude Catherine de Clermont. xxxiv. Pierre fils de Philippe Emanuel, et de Françoise Margueritte de Silly Dame de Montmiral, fille d'Antoine Seigneur de Rochepot,

Rais erigé en Duché et Pairie par Henry III. 1581. en Nov. verifié l'année suivante le 20. Ma. 1582. en Parlement.

et Damoiseau de Commercy, Duc de Rais Comte de Joigny marié avec sa cousine Germaine Catherine de Gondy, fille d'Henry Duc de Rais, et de Madame Ieanne des Peaux Duchesse de Beau-preau, et Comtesse de Chamilly, est decedé le 20. Avril 1676. son Epouse le survit : d'eux issurent deux filles, l'ainée Religieuse a Machecoul, et Abbesse qui a fait batir un Convent, l'autre surnommée Madame de Ioigny, mariée aujourd'huy à Mr le Duc de Lesdiguieres et de Sault decedé le 3. May 1681. gouverneur de Dauphiné, et a laissé posterité.

Gondi porte d'or a deux masses d'armes de sable, passées en sautoir, liées en bas de gueules. Leur Genealogie imprimée a paru dans Paris, qui produit 4. Prelats de cette capitale du Royaume dont trois monterent au sacré College. Un Marechal de France, des Ducs et Pairs, et autres appellés aux grandes Charges de l'Etat : être unies on alliez au sang de France dans la branche de Longue-Ville, d'Orleans, fut une marque de l'estime, ou les tenoit, et a quel point d'honneur et de faveur se portoit Sa Majesté Henry le Grand pour cette maison.

Scholie Curieux que j'ay promis sous le seiziéme Comte Mile de Noyers.

A *Noblissement*, *concession*, et Privilege employés dans une tres-ample descente, ou suite de degrez Genealogiques, dont l'on a tiré seulement une douzaine d'exemplaires in demi infolio, espais de 3. ou 4. doigts. Issue d'Estienne Porcher habitant de la Ville de Ioigny, Sergent d'armes, et maistre des Garnisons du Roy Charles V. Annobli par Sa Majesté, comme il paroit par ses lettres données a Paris au mois de Juin 1364. signées *per Regem. N. de Veres.* enregistrées en la Chambre des Comtes le 5. Nov. 1370. signées Joannes, et scellées du grand sçeau en cire verte, a laquelle grace fut ajoûtée une deuxiéme, par le méme Comte qui voulut qu'Estienne Porcher, et ses enfans portassent a l'avenir les armes des anciens Comtes de Joigny, de gueules à l'Aigle d'argent, becqué et membré d'or, avec le cry d'icelles. Cette Donation, et lettres accordées au Chasteau de Joigny le 10. Sept. 1368. signé George, expediées en parchemin, et icelles scellées du sceau de Miles de Noyers Comte de Ioigni, et Sr d'Antigni en cire rouge, et un

Le Cesar armorial en sa seconde Edition blasonne autrement.

Armes des anciens Comtes de Ioigny et des Porchet.

bref du Pape Gregoire X I. du méme Estienne, ou il est dit Escuyer. *Nobilis vir Stephanus Porcher Domicellus*, de fonder une Chapelle dans l'Eglise de S. Thibaut de Joigny, donné en Avignon 1. de Mars le 2. du Pontificat 1372. signé Aganaldam, et sur le reply, G. Gamery. Les Lettres scellées en plomb sur lacs de soye jaune, et rouge, la representation, ou portrait de S. Pierre, et de S. Paul, en petit relief, *aliter anaglyphe*, avec le droit de presentation, et nomination a ses successeurs, quatre enfans qu'il eut ont laissé une fertile, et copieuse posterité. 1. Jean Porcher Conseiller au Parlement de Paris l'an 1399. marié avec Jeanne de Chanteprime fille de Pierre aussi Conseiller qui portoit d'or au chevron de sable accompagné de 3. hures de sanglier de méme, second, Dreux Secretaire du Roy l'an 1374. 3. Isabeau, 4. et Jeanne Porcher.

Armes de Chanteprime.

Le nombre, et le nom des Chapelles et des Autels. De leurs Saints Titulaires, ou Patrons, et de leurs Fondateurs.

LA premiere Chapelle au bas de la nef à la droite entrant dans l'Eglise est Titulaire de nôtre Dame et des 3. Roys. Nobles Robinet et Francois du Pré, pere et fils, remarquez auparavant sont reconnus les fonda-

teurs, de laquelle sont Patrons aujourd'huy Mrs Mascranni en vertu de la demission et collation a eux passée par Mr de Chamagnieu, et l'agréement ou ratification du Chapitre, leurs armes y tiennent seules à present place qui sont de gueules a 3. fasces vivrées d'argent, en chef une clef, un Aigle éployé, et un mezail, ou Casque de méme, de suite, ce sont faveurs acquises des Souverains, jointes a leur merite, sur le tout une fleur de Lys, concession du tres-Chrêtien Louys le juste, c'est d'où leur devise tire son excellence, sa gloire, et sa perfection. *Hos virtus concessit honores.*

Armes de Mascranny les vivres sont les pures.

(Ce Tige originaire de Chavenaz dans les Grisons, peuples issus des anciens Toscans,) a donné Paul Mascranni Escuyer Seigneur de la Verriere, ancien Prevôt des Marchands de Lyon, decedé le 14. Juillet 1675. qui fut porté dans l'Eglise des R. R. P. P. Capucins ausquels il estoit affilié du grand Convent, pour y estre inhumé dans la Chapelle de S. Iean Baptiste, ou reposent des corps informez durant leur vie d'une ame sans volonté. *Obedientia sepultura voluntatis*, dont la demeure doit estre appellée, *domus obedientiæ hoc est Bethannia.* Sa noblesse a esté reconnue dans

La desobeissance est un peché d'Idolatrie, car

la derniere recherche par Monseigneur l'Intendant du Gué.

celuy qui ne veut obeyr qu'à luy même s'établit son Dieu.

OBSERVATION.

LEs Mages dont les Reliques sont à Cologne sortirent du grand Astrologue Barlaan, on celebroit autrefois 3. Messes à leur feste, ou de l'Epiphanie, et on renouvelloit les fouds Baptismaux, de méme qu'à Pasques, et à la Pentecôte, quelques-uns tiennent que le S. Esprit les precedoit et conduisoit sous la figure d'une étoile au Palais de l'humilité pour y adorer l'Enfant reparateur, ainsi qu'il emprunta, et prit a son baptéme celle d'une Colombe, et au Cenacle, où ils estoient environ 120. il y parut sous des langues de feu.

S. Chrisostome suivant la tradition a creu que cette étoille brilloit sous l'image d'un Enfant chargé d'une Croix.

Haud mora continuo cœli regione serena,
Stella facem ducens, magna cum luce refulsit.
Agnovere Deum proceres, cunctique repente
Muneribus cumulant, et sanctum sydus adorant.
Tunc veri manifesta fides clarumque Paternæ
Nomen virtutisque, et Christi agnoscere vultum
Flagrant, et quæ dent divini signa decoris.

Quelques-uns les ont tenus Magiciens, S. Augustin fut de ce parti, les appellant Sacri-

Ex Centenibus probæ Falconiæ 2. Tractatu de Misteriis novi Testamenti cap. 3 de magis offerentibus munera, et stella eorum duce.

leges et Sorciers. *Prævalet*, inquit, *imperitia in rusticitate pastorum, et impietas in sacrilegiis magorum, Origene y adhere*, aussi avant luy, S. Basile les suit, Iustin le Martyr, S. Augustin s'est neantmoins aprés retracté, les qualifiant Roys. *Audistis sanctissimos Reges Dominum diligenter quæsivisse*, secondé de Tertul. Saints Isidore, Hierôme, Athanase, S. Chrisostome, et méme les pages sacrées en David *Reges*, Tharsis, Arabum, et Saba; les autres les ont tenus Philosophes, et enfin aucuns Astrologues, les ayant fait sortir, ou d'Æthiopie, ou de Caldée, ou de Perse, où le mot de Mage est fort connu, ou de Judée. Ils sont dits Mages, non qu'ils fussent Magiciens, mais hommes Sages, *Non Malefici*, dit S. Anselme, *sed sapientes Astrologi fuerunt*. La plus commune opinion tient qu'ils sortent de Perse, où le mot de Mage est fort connu. S. Epiphane veut qu'ils soient venus deux ans apres la naissance du Sauveur : quelques-uns qu'ils soient partis deux ans devant l'étoille, leur ayant paru alors. Le sentiment de l'Eglise, et celuy qui a un plus grand nombre d'Approbateurs, veulent qu'ils partirent apres la naissance, et arriverent le 13. jour en Bethleem, demeu-

rans 9. à 10. jours en chemin distans ou éloignez environ de 2. cens lieües montez sur des Dromadaires bêtes fort legeres qui font ordinairement 40. lieües par jour chargées. *Magi intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus, et procidentes adoraverunt eum: ecce miræ humilitatis devotio, quid ergo debent facere Christiani, Domino jam regnante si sic fecerunt Gentiles puero vagienti mysticas ei munerum species offerentes.*

Ab inusitato δρέμω τρέχω curro δρομάδην. *cursim quorum lipsana Coloniæ translata sub Federico I.* 1174. Matth. 2. *Guill. Peraldus Lugdun.*

Episcopus Dominicanus cap. 21. *n.* 34.

La 2. Chapelle en remontant du méme costé est nommée de S. Maurice, fondée par Messieurs de Sarracin.

Dans ce petit lieu, où l'on ne peut donner de liberté à ses sens, que selon que Dieu le permet, et où l'on se doit souvenir de ces paroles d'Elie, le Seigneur vit devant lequel je demeure. Le Gentil-homme vivant a present maintenu dans la Noblesse de sa source par le Parlement de Dauphiné, par le Cadastre, et par Monseigneur l'Intendant de la Province, qui paroit pag. 41. a fait graver, élever, et Cimenter un marbre à la gloire, et à la memoire de ses Ancestres, et descendans qui rend ces mots.

Ioann. et Maurit. de Fenoyl-Turey ex Comitib. Taurellis, vel Taureiis de Feniculo Longobardis, Neapol. Feudatariis; Patribus Claudio Baroni de Choin, et Petro Domino Sirizini, avo Claudio Regis Cameræ Comiti, Legionis duci strenuo, et fidelissimo Majori, et atavo Iacobo Lugdunensis Curiæ rectori, cæterisque majoribus Iacobo Capital, curiæ rectori, sive præposito successive Eustach. et Guill. de Fenolüs Militib.

Cum P. P. ab. an. circ. 1400.

Hic jacentib. æternum pietat. monimentum posuere.

Ce marbre est sommé de ses armes avec leurs émaux blaçonnées pag. 40. et timbrées d'un cercle, ou bonnet d'union de perles, supports deux Lions.

La troisiéme celle de N. Dame de Grace, de S. Paul, de la Paix. (*Madre sei tu di pace, ô Virgen santa, è di consolation la chiesa canta,* c'est ce que j'ay leu au Fauxbourg de la Ville de Cerisoles en Piedmont, dans une Chapelle titulaire de la Vierge, où nôtre Armée estoit postée en Juillet 1641. Commandée par Monseigneur le Comte d'Harcourt par Mre Jean Machard employé auparavant. *Quid nobilius Dei matre? quid splendidius ea, quam splendor elegit? quid castius ea, quæ corpus sine corporis contagione generavit? Ambrosius de Virginitate naturæ personæve, haud obnoxia culpæ.*

FOECVNDA INTEGRITAS.

Pulchra, pudica, potens; ornas, accendis, aduris;
Cœlos, mundum, erebum; luce, pudore, metu.

Quatriéme de la Visitation dite de la Cadiere tenue aujourd'huy par Mrs Grolier, venuë des Srs de Cazot, ou Cazaud du méme tige.

Cinquiéme de l'Annonciation par Mrs de Renauld, Seigneurs de Glarins, etc. Nom corrompu par le vulgaire pour Lyarens.

Sixiéme du Crucifix, par Noble Jean du Peyrat, la Fondation est raportée ailleurs au long. Cest Oratoire est à present tenu par Noble Claude Pecoil ancien Eschevin, ayant fait armoyer la vitre d'un fascé de 7. sable et or. *Armes du Pecoil.*

Scholie, pour cette Chapelle 6. *ou du Crucifix.*

LE transçandant nom imposé à cette Chapelle me conduit, et me commande de publier icy les Inscriptions Grecques, et les traduire en Latin, *qui furent* mises en Jerusalem sur le Tombeau qui reçeut le glorieux, et sacré Corps de l'unique, seul, et Souverain Mediateur de Redemption.

Volumen sacrosanctæ vetustatis ferè universi orbis Inscriptionum (Petri Apiani Mathematici, Bartholomæjve Amantii Poëtæ opera digestum, contextum: Raymundo anno 1534. *Fug-*

gero, Augustano Comiti dicatum) has in Iudæa permultas inter alias detegit Ἐγγράφας.

Hierosolymæ Epitaphium Domini et Salvatoris nostri Hiesu Christi. Ab Hierusolymis sacro suo tumulo destinatum, Missum Pio 2. Æneæ Sylvio Picolomineo Senensi. P. M.

Vita mori voluit, sacro hoc tumulo requiescit.
Mors quia victa fuit, nostram victrix abolevit.
Nam qui confregit, nigra inferna ille subegit.
Educendo suos, cujus dux ipse cohortis.
Tartarus inde gemit, Mors et lugens spoliatur.
Hanc picturam cum hac inscriptione Vvilibaldus secum Venetiis attulit.

I Σ X Σ Jesus Christus.	Salvatoris Icon.	Ὡραῖον ταῖς ὁρασίν ὄφθειτο ξύλον. Latina Versio. Temstivum, seu in pore ad decorem lignum videndum.	Beatissimæ Virginis.	M P Θ T Mater Dei.

Γεύρει μὲ νεκρόι τον Θεὸν
Κατ' εἰκωνα ὡραῖος ὢν
Καλλεῖ δὲ θεῖας οὐσιας,
Mors occidit Deum in tempore
Divinæ pulcherrimæ essentiæ.

Ζωοὶ με χριστος σαρκικὸς θανῶν ξύλω. Christus ούδὴν δὲ θήκην ρωμαικος γῆς δεσπότης ὁραιοταῖσιν ἀρετῶν ἐϑεμένος. Dominus

incarnatus, mortuus vivat ligno.

terræ non conservans locum, (Judæam hodie scil.) celebrem in tempore (olim nempe] miraculis.

M X Michaëlis. | Icon. Angeli. | Χάρισιν ὁραῖσι τῆμιων λίθων δι ἄνθον δἀιμονας καὶ βαρβαρους. | Angeli. | Γ B Gabrielis.

Tū observa in tempore Gratia victorem lapidem Dæmonum, nec-non Barbarum.

Trium unitas Δ seu nexus trium personarum, H Uniuscujusvis H personæ Hy- H | *Icon. Regis.* | T P I O Σ

postasis, Omousia : hoc est ejusdem essentiæ, seu divinitatis consortes. Duæ parallelæ pater, et filius. Diametralis abhorizontalis, vel recta, spiritus sanctus, genitoris, genitique suavitas, Radius, spiritus rectus, concordia, connexio, etc.

Hierusalem supra locum ubi Christus Crucifixus hoc scriptum. Θεὸς βασιλεὺς, ἡμων πρὸς ἀιωνας, ἐργασετε ἐν μέσω τῆς γῆς. Deus Rex noster ante secula operatus est in medio terræ salutem.

Supra locum ubi Crux Domini fuit fixa, scriptum. Πέτρα ἣν ὁρᾶς ἐστι Βάσις τῶν πιστῶν τοῦ Κοσμου. Lapis quem vides est basis salutis mundi, in Christo promissæ credentibus.

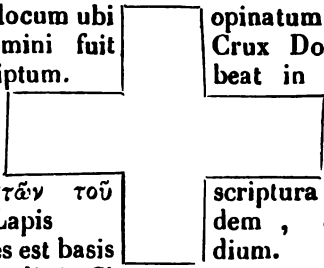

opinatum est quod Crux Domini habeat in altum xv. pedes. Tabula ista ubi scriptura fuit pedem, et dimidium.

Σ ταυρὸς τοῦ κυριου τριῶν ξυλῶν κυπαρισσού καὶ πιτοῦς, καὶ καιδρού. Crux, vallus, seu palus Domini trium lignorum, cupressi, pinus, et cedri.

Hæc Philippus Melanchthon reperit in Bibliotheca Tubigensi quæ sic descripsit melioribus quam fuit ibi formulis in antiquo sindelfingensi codice, quo fit fides eo collatæ, hæc ab aliquo ex his qui cum Eberhardo probo Wirtenbergensi Duce Hierosolimis fuerunt.

Godefroy de Boüillon, et son frere Baudoüin Rois de cette tres Sainte, et tres-Auguste cité y reposent sous des Epitaphes. Deux Philippes Ducs de Bourgogne la choisirent aussi, et la demanderent par Testament, l'un mourut à 37. ans le 15. May 1467. son cœur porté dans une bouette d'argent, remis par

par l'Evêque d'Arras aux R. R. P. P. Cordeliers; et le cœur de l'autre 29. Comte d'Hollande decedé à Burge en Castille à l'âge de 28. ans le 26. Sept. fut inhumé prés de celuy de son bizayeul.

Sept. De la tres-Ste Trinité hors les murailles de l'Eglise, où sont les Fondations de Messieurs les Chanoines qui alternativement y celebrent par semaine, dans cette Chapelle arrêtée pour reçevoir leurs ossemens. Jean Baptiste du Lieu Escuyer Secretaire du Roy, repose depuis le 15 Octobre 1670. ceux qu'il a laissez sont pourveus de Charges, et dans la Ville, et dans Paris tres considerables.

Huitiéme, de S. Jean l'Evangeliste, (il fut fils de Marie Salome, *Discipula Christi*, celebrée le 22. ou 26 Oct.) tenue par Mrs de Ponsainpierre, entre lesquels deux sont montez au Consulat, et portent d'azur a 2. piliers d'argent de suite, *Armes de Ponsainpierre*

SCHOLIE.

LE Patron, ou Titulaire de cette Chapelle nous donne lieu de proposer icy les trois Marie qui se rendirent au S. Sepulchre avec des onguens precieux pour embaûmer le Corps du Sauveur qu'elles trouverent ressuscité, et la pierre levée, ce que l'on en decouvre est raporté dans leur legende, et dans l'Office particulier qu'en fait l'Eglise le 26. et par

des autres le 22. du mois d'Oct. à leur feste: plusieurs Chapelles et Autels en sont titulaires, où les fidelles ont aumôné, et créé des pieuses fondations, afin d'obtenir leurs suffrages, la Magdelaine est la premiere fille de Site, et d'Eucarie, sœur du Lazare et de Marthe qui reçeut une pleniere Indulgence de nôtre Redempteur, dînant chez le Pharisien. Simon luy vid rendre l'esprit en Croix, l'embrassa descendu de ce bois sacré, la premiere des femmes apres la Vierge, et qui a gagné ces cinq eloges glorieux d'Apostolesse des Apôtres, de Princesse des solitaires, de Philosophe du desert, de miroir de la Penitence, et le modelle des comtemplatifs mourut aprés 30. ans de penitence vivant sans aucun aliment visible. *Bis Tria lustra cibi nunquam mortalis egentem Rupe sub hac latuit.*

Jacobé la seconde, et la 3. fut Salome, les Hymnes composées pour les 2. dernieres, les disent sœurs de Pere et de mere Germane de nôtre Dame; mais elles ne furent qu'uterines, et tantes de Jesus-Christ, desquels on parle dans ces termes. Anne de Joachim ayant eü la tres-pure Vierge qui fut l'ainée primogenita, demeurée veuve, se Maria à Cleophas homme juste frere de Joseph, d'où sortit Jacobe femme d'Alphée, et de ceux cy Jacques le Mineur, Joseph, Simon, et Jude : aprés la mort de

Cléophas, Anne épousa Salomas, dont issit Marie dite Salome, qui s'alliant avec Zebedée conçeut Jacques, dit Zebedée, ou le Majeur (parce qu'il entra avant l'autre dit Alphée dans l'Apostolat, ou bien suivit Iesus-Christ le premier, dit aussi frere de nôtre Seigneur par quelques-uns, comme estant fils de sa Tante) et S. Iean l'Evangeliste : voila tout ce qui est employé dans leur commemoration.

Neufviéme de nôtre Dame, dont les sept Chapelains Perpetuels sont de tout temps Recteurs, aujourd'huy soûs le nom de la Conception de N. D. des sept dons du S. Esprit, ensuitte d'une Confrerie erigée depuis peu à son honneur, cette Chapelle batie il y a plusieurs siecles, par un Aymo Presbiter, comme il est porté dans un ancien Martirologe de l'Eglise, l'Autel est Privilegié (à la supplication des Associez à cette Confrérie,) pour les Ames du Purgatoire pendant l'octave de la commemoration des Morts, et chaque Lundi de l'année suivant le Bref de Sa Sainteté Alexandre VII. donné à Rome le 8 Mars 1667. ces Bulles accordées pour 7. années seulement.

Dix. le maître Autel Titulaire de S. Paul.

Onze, derriere celuy-là estoit auparavant un petit dedié à S. Sacerdos.

Descendant maintenant, ou à la gauche, jusques au bas de la nef, la premiere Chapelle qui suit ou la.

Douze, est nommée de S. Iacques, ou de la Trinité.

Treize, de la Magdelaine.

Quatorze, des trois Marie, et de Ste Anne, (fille de Stolam et d'Emerentiane,) parce que dans l'usage du Breviaire de S. Paul, on lit, et l'on trouve aux Leçons de Matines de l'Office des trois Marie, que Ste Anne de 3. Maris, eut 3. Marie, la Mere de nôtre Redempteur, Iacobe, et Salome, dont j'ay traité auparavant, mais au lieu de nôtre Souveraine Advocate, j'ay appellé la bien aimée du Sauveur.

Messire Guillaume Borne, fit elever cette Chappelle ou il a fondé 2. Chapelains, comme son Testament le declare du 11. Oct. 1472. tenue et reparée dans ce siecle par Mr de Balme qui a laissé 3. males, le cadet decedé au commencement de Iuillet 1677. declarez Nobles par Mr l'Intendant du Gué, leur Pere ayant esté Secretaire du Roy. Or les moyens sont divers pour obtenir, verifier, et arriver à ce degré, par Chartres; Charges; Declarations du Roy, et Arrests du Conseil, Iugemens des Cours Souveraines; Enquêtes, Lettres de Jussion; Lecture publique, 20. a 30. ans dans les Universités; les Professeurs gagés du Roy par anciens titres, etc. Mais les 2. suivans sont singuliers, l'un quand à une journée sanglante un combatant ayant paru avec une valeur ou

bravoure signalée, le Prince l'embrasse, et luy donne lettres de Chevalier de l'Accolade ; l'autre est quand le méme Souverain soûscrit a un Contract de mariage.

Quinze, de Ste Agathe.

Seize, de S. Michel solemnisé des l'an 500. ou 494. par son apparition.

Dix-sept, de nôtre Dame de pitié, ou des sept douleurs, de S. Jean l'Evangeliste, et de Ste Magdelaine. Fondée par Jean Palmier, (fils de Jean, et de Françoise Cannon, mariée en premieres nopces à Jean de Villaras, ou Villars decedée le 24. de Sept. 1470. inhumée aux Dominicains, dans la Chapelle de sainte Agathe, les armes de Villars blasonnées auparavant, et des Palmiers sont gravées sur la tombe,) Docteur és Droits, l'un des Deputez pour le Lyonnois aux Etats Generaux de France convoqués à Tours soûs le tres Chrêtien Charles VIII. l'an 1483. ou 485. pourveu apres 1484 de la Charge de premier President au Parlement de Dauphiné. De son épouse Meraude Sottizonne, il eut 1. Antoine Conseiller Clerc au méme Senat, Chanoine à S. Paul de Lyon, et autres remarquées auparavant, qualités 2. Guillaume Doyen à S. Maurice de Vienne, depuis l'an 1507. jusques à 524. et Chamarier dans S. Paul de Lyon, il est déja aussi employé. 3. Jean VI.

baillif de Vienne. 4. et Pierre Doyen de S. Maurice, aprés son frere fut nommé à l'Archeveché de Vienne l'an 1527. qu'il occupa jusques en 1553. or ce Prince de l'Areopage de Grenoble, madame sa femme, et leurs 3. derniers males dotterent ensemble cette Chapelle, luy donnans les 3. derniers noms ou titres. L'Archevéque de son côté a laissé des pieux monumens, et marques de son zele, et de ses autres vertus.

Armes des Palmiers et devise.

Ce petit reduit, ou lieu de prieres est armoyé des meubles qui chargent l'écu de cette maison, d'azur a 3. palmes d'or de suite, et pour devise ces 8 lettres Grecques, Π. Φ. Δ. Φ. N. P. M. B. tournées expliquées, ou assemblées par ces cinq mots Italiens, (la posterité en estant sortie tigée au Royaume de Naples,) *per fidelta finiro mi vita*, autre devise qui embrasse, et authorise les mémes pieces, *Ascendit et Arctat*. Cét Oratoire a passé, et aujourd'huy est occupé par Mrs Charrier, desquels les armes sont peintes aux vitres. Des Evêques de leur nom, un Receveur General des Finances du Royaume Changeur du Tresor qui estoit le Receveur General de tous les deniers Domaniaux (charge qui Sinonime de nos jours à celle de Tresorier de l'Epargne,) et autres Officiers tres-considerez, n'ajoûtent-

ils pas beaucoup à la vertu, et au merite de ceux qui les suivent, il y faut joindre leurs alliances aux Minard, Boyer, du Prat du Gué familles dans une estime singuliere: quant à leur Noblesse, des Arrests du Conseil l'appuyent, et la reconnoissent apres une Enqueste, et information faites en Auvergne leur Origine de plusieurs Seigneurs et autres personnes d'honneur, assignez, et appellez pour la témoigner et certifier l'année 1650. secondée de l'Echevinage, et de la Prevôté des Marchands, où ils ont esté nommez dans Lyon. Ils portent d'azur à la roüe d'or, et pour devise *Semper in Orbita.*

Armes des Charrier et devise.

Jean Palmier Pere et fils occuperent au siecle 14. le Consulat, et il faut croire que celuy y-ci y est parvenu plusieurs fois, Pierre y a paru 1438. Pierre 2. en 1490. 1495. en laquelle le Roy Charles VIII. annoblit à l'avenir avec leur posterité ceux qui entreroient dans l'Echevinage, s'il ne l'estoient. il eut alors pour collegues Estiennne Laurencin, Jean Rochefort, Jean de Bourges, (nommé aussi l'an 1498) Estienne Grolier, Antoine Buatier, et les six autres qui composoient ce Corps de Ville.

Echevins de la Racine des Palmiers.

Dix-huit, dans le cloître de celle de Ste Marguerite par Benoit Buatier Chanoine dans

ce Chapitre qui paroit souvent dans cét exemplaire nec. le 15 Nov. 1575. inhumé dans cette Chapelle.

Dix-neuf, il y en avoit une, c'est-à-dire un Autel sur la Tribune autrefois titulaire de la tres Ste Croix. (Le tres-sacré signe de nôtre reparation, ou de l'arbre qui a porté le prix de tout l'Univers à la veüe de tous les hommes découvert en 326 par Ste Helene, Mere du grand Constantin,) et de S. Mathieu, car le Martyrologe porte, *in honorem sanctissimæ Crucis, vel sancti Matthei, vel est hic conjunctio copulativa.*

Reliques, et Pieces de Grande Veneration raportées au livre d'Vs, (c'est l'ancien terme) et de l'ordinaire de cette Eglise.

L'Autel de S. Iean l'Evangeliste que l'on mettoit durant l'Office fut le grand, aux jours feriaux, *Cum panno de serico viridi, et duabus mappis albis de serico desuper positis;* le méme petit Autel servoit encor pour reposer le tres Auguste Corps de Iesus-Christ durant sa feste, des Reliques de S. Iean-Bapt. enfermées dans une Croix que l'on encensoit sur un Autel au bas du Chœur durant l'Office, à la feste de ce prodrome du reparateur de la Iustice Originelle. Des Reliques de S. Laurens dans un image d'argent que l'on expo-

soit sur le maître Autel de son Eglise le jour de la feste, un cierge brûlant au devant, il y a des ossemens de ce Martir à nôtre D. du Puy, une chasse de plusieurs Reliques elevée derriere le maître Autel que l'on descendoit durant le temps des Processions, et l'Autel de S Sacerdos estoit preparé, et destiné pour la recevoir, il faut remarquer encore icy qu'a la fête de l'Ascension on la portoit avec grande solemnité.

Herodis Antipæ jussu an. 31. *Aug.* 29. *Decolatus translatis capitis Ambianum* 16. *Iulii* 747 *revelaturque* 19. *Apr.* 444. *at invenitur.* 3. *secundum Calendarium Grecum* 25.

Maii primo autem et secundo 24. *Febr.*

Ce Temple qui assemble et renferme tant de merveilles, tant d'incidens inouys et surprenans, affecte le nombre Souverain de cinq en la Symphonie, ou sonnerie de ses Cloches.

LA premiere, ou la grosse fondue et Benite, ou Batizée l'an 1616. est nommée Catherine.

La 2. Anne 1581.

La 3. Paul-Elisabeth benite l'an 1643. moulée en Lorraine par N. Garnier.

La 4. Marguerite fut jettée en 1605.

La 5. ou la petite Leonord en 1626.

l'Avance et ajoûte icy par occasion une partie des belles et Sacrées productions Tributai-

res au nombre de cinq, ou qui regardent son Empire.

1. Les cinq Notions qui sont en Dieu, ou les cinq Caracteres de la Divinité : Innascibilité, Paternité, Filiation, spiration active, et spiration passive, 2. Les cinq Playes du seul mediateur par propitiation et Redemption figurées dans l'ancien Testament par les six Citez de refuge, Cedes, Sichem, Hebron, Bosor, Ramoth, Gaulon, en Iosue, chap. 20. 3. Les 5. Villes contre lesquelles Dieu estoit irrité, Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboin, Bala. 4. Les cinq Roys defaits par les Gabaonites assistés des Israëlistes 5. Le grand Matathias de la race des Prestres se retira de la Ville dans les deserts avec ses cinq enfans Iean, Simon, Iudas, Eleazar, et Ionathas, sous la persecution d'Antiochus. 1. Machab. 2. 6. l'armée de Iudas Machabée estoit de 6000. Combatans, avec lesquels il defit Apolonius qu'il tua de sa propre main, il fut encores victorieux de Seron de Ptolomée, de Niconor, de Timothée, de Gorgias, de Lysias, et l'on vit 5. Cavaliers d'une mine fiere terreur surprenante, et force extraordinaire dans l'Armée des Iuifs, deux aux côtes de Iudas, les autres trois lançoient des traits sur les ennemis. 7. Cinq malheurs arrivent à l'ambitieux, etc. 8. Suares Evêque de Coimbre observe

cinq Trasfigurations de J. C. etc. 9. le mauvais Riche avoit cinq freres, etc. Mathieu 25. x. Nôtre Sauveur apres sa Resurrection se fit voir cinq fois, je laisse a part qu'il se manifesta premierement à sa tres-sacrée mere. xi. Le pouvoir donné aux Sauterelles de tourmenter les hommes qui n'auroient point la marque de Dieu sur le front durant 5. mois. Apoc. 9. xii. La multiplication des 5. pains d'orge, etc. Matth. 14. xiii. Il faut observer 5. choses autres S. Sacrement, le Corps, le Sang, l'Ame, la Divinité, et l'Humanité de J. Christ, par Concomitance, les especes y sont soûtenues par Miracles. Sans aucun sujet subtantiel, *Ex fide constat quod Christus Dominus ut homo non per se subsistit, sive per suam personalitatem, sed per personalitatem verbi, divini, id est secundæ personæ in Trinitate*, xiv. 5. Remarques a faire au sujet du signe de la Croix, etc. xv. Les 5. marques du Chrestien suivant S. Jean Chrisostome Evêque d'Antioche et de Constantinople, etc. xvi. Au Chapellet les 5. Misteres joyeux, les 5. douloureux, et les 5. Glorieux, etc. xvii. Les 5. premiers siecles de l'Eglise naissante, les fidelles communioyent chaque jour. xviii. Le Purgatoire est approuvé par 5. Conciles Generaux, de Carthage, de Tolede, de Latran soûs Innocent III. de Florence, les Grecs, et Latins assemblez, et de Trente.

xix. Cinq marques de Predestination, etc. xx. 5. especes d'ennemis de Dieu, les Infidelles, les Heretiques, les Schismatiques, les Excommuniés, et les Apostats. xxi. La Conversion, et l'Acte de Contrition du Publicain paroissent par 5. paroles qu'il prononça, *Deus propitius esto mihi peccatori*, Mon Dieu soyez moy propice a moy qui suis pecheur. xxii. La Realité introduite en 5. mots, *Hoc est enim Corpus meum*; la version Grecque et Françoise en forme autant. xxiii. 5. mots donnent aussi entrée a Dismas celebré le 25. de Mars, dans le Cercle, ou le College des bien-heureux prononcez par le Capitaine des Martyrs, *Hodie mecum eris in Paradiso*, il est au rang des Confesseurs, quelques-uns le tiennent Martyr. xxiv. xxv. Les suradorables, et tres-augustes noms de Iesus, et de Marie, chacun composé de 5. Elemens. Les Meditations de mon esprit que je pourrois pousser au delà de plus de 2 et 30. curieuses, utiles et sublimes Observations sur ce sujet dans le sacré, et dans le prophane à quoy je me suis exerce s'arrêteront à ce dernier nombre qui est le produit de cinq en soy-méme, ou avec celuy qui luy est également égal suivant son diorisme, ou sa definition.

IN

IN CONVERSIONEM S. PAVLI.

Ianvier 25.

IAm satis terris, hominumque rebus
Ora converti, studio flagrante :
Pœnitet rerum Domino rebellem
Terga dedisse.
Nunc retro cursus iterare præstat,
Patriam versus dare vela : peccat
Qui potest, nec se revehit remotis
Exul ab oris.
Sanus, ac in me video reversus,
Quanta pro nugis bona dereliqui,
Corporis falsi, mala persecutus,
Gaudio mentis.
Ira cœlestes animos relinquit,
Pace desævit puto certiore,
Si vitis motus faciles, et ardens,
Deflagrat ira.
Hujus ostentat bona se salutis
Spes mihi sanctos imitando, mitem
Ad Deum quando rediere toto,
Corporis æstu.
Prima quæ vidit Dominum sepulchro,
Sospitem, verso sapiens amore,
Sustulit signum, scelerum fugari
Posse cohortem.
Christe Matthæum loculis amicum

Collocas lucro, et meliore sede :
Nec diu Thomam sinis infideli
Crimine læsum.
Audiam Gallum quoties canentem
Tum reas noctes lacrymis rigabo ;
Cum suam Petrum videam luisse
Ubere fletu.
Paule præsertim tua vox amica
Spem ciet nobis miseris priorem,
Quod facis, vitam modo corrigamus
Stante tenore.
Ad dies paucos, quid enim juvabit
Stare promissis, iterumque labi ?
Non voluntatis placuit remissæ
Languida dextra.
Ut viam vitæ semel introisti,
Hanc tenes rectam, quia perseveras
In Dei verbo populis ferendo,
Atque ferendo.
Orbis ad partes varias, labore
Perpeti, sanctam peragisque vitam :
Calcitras audax, stimulumque victor
Carnis in asprum.
Sola cœlestis tua lingua dicet
Quanta pro Christo fuit elocuta ;
Compedes, et quot manicas in antris
Sanctificasti.
Nempe vas iræ fueras, replendo
Carceres vinctis : modo vas honoris.

Te reformando figulus superno
Unguine replet.
Illud effudit cito cinnamomum ;
Suave doctrinæ populis aroma ;
Balsamum famæ melioris orbem
Replet odore.
Ut crocus nares recreet, feritur :
Paulus, et multo teritur labore ;
Penset ut multa pietate vitæ,
Damna prioris.
Ista contingat mihi quæso virtus,
Rursus ut vitæ teneam repertum
Tramitem, dentes timeam lupinos
Præda retracta.
Piscis ut liber fugiam sagenas;
Utque vitatum paveam Columba,
Miluii rostrum, caveamque cautes
Naufraga Cymba.
Si novo pro te mihi Paule, dono
Detur a cœlo bene pœnitere,
Angelos omnes, hominesque semper
Exhilaranti.
Dexteræ Patris jubilo potenti,
Gratias nato fateor canendas,
Quique spiravit bene velle, laudo
Posse daturum.

F I N.

OBMISSIONS RESTABLIES.

Page 92. Dans la 3. Chapelle, ou concertent ensemble la priere, les pleurs avec la penitence sommeillent des rejettons de la Maison de Seve, attendans leur reünion à la forme infor-mante.

Au méme lieu. Autrefois, et jusques à l'an 1533. le chef de la Justice, et Cour Seculiere de Lyon se qualifioit Courrier, lequel étoit chef au Gouverne-ment temporel apres l'Archevéque, durant le temps que les Archevéques étoient Comtes, et Seigneurs Souverains du Lyonnois. Ce mot en Latin est dit *Curiæ Rector.* Lors de la suspension de la Justice de l'Archevéque le Senéchal fut mis à la place du Courrier, Courrier étant alors la méme chose que Senêchal à present. Jacques De Fenoyl icy inhumé, eut la charge de Courrier depuis environ l'an 1520. jusques à 533. le titre de Courrier a passé apres aux Chefs des Confreries, comme aux Courriers du Saint Sacrement. Les Agens du Chapitre de S. Paul se nomment aussi Courriers. Paradin,

et Guichenon observent ce que dessus.

Page 97. A Ponsainpierre, l'un de ces Messieurs Seigneur du Peron, fut nommé Prevost des Marchands le 21. Decembre 1682.

Page 103. L'ardeur et pieux zele des Palmier fut reconnu en la fondation de la dix-septiéme Chapelle, duquel tige les glorieuses branches, elevées aux plus signalées charges, parurent dans le Clergé, l'Areopage, et la Politique. Au premier furent celebrez, un Archevéque denommé Primat des Primats, des Chanoines dans les Eglises Metropoles, et les autres Chapitres, ou Colleges, dits les premiers entre leurs semblables. Au second rang, un Prince, ou premier President, et des Conseillers en Cour Souveraine. Au troisiéme (qui me lie singulierement à cét Eloge) des Vigilans et Intendans sur les mœurs et les actions des Habitans de cette Cité excellente, honnorée de cét Epithete sous le regne de Charles VI. en 1402. par un Arrest de la Cour des Pairs. Or pour rendre leurs emplois plus considerez avantageux, et dans le respect sa Majesté Charles VIII. par Lettres en

forme d'Edict de grace, et faveur Royale, appella dans le second ordre de l'Etat, ou dans la Noblesse (s'ils ne la tenoient de naissance, ou par des autres moyens) en les creant l'an 1495. Les Preposez à cette conduite sous le titre d'Echevins (de la racine Tudesque on Allemande *schiffen*, ou *schoeffen* prendre garde, ou *d'Escuver* eviter, eleus pour conserver la Ville, ou du Grec Σπέπτομαι l'Hebreu use de ce mot *mischamaret incolarum custodes.*) Pierre Palmier opinant alors dans le Consulat, eut part, et droit à ce nouveau don gratuit, et riche liberalité, avec ses confreres François Buclet, Estienne Laurencin, Jean Rochefort, Jean de Bourges, Estienne Grolier, precedez en 494. du méme François Buclet, Guillaume Baronat, Guillaume Rosselet, François Tourveon, Guillaume Dublet, Pierre le Maistre, et qui furent suivis en 1496. de Jean Rosselet, Antoine Vidal, Jacques Berardeau, Antoine Buatier, Antoine Berjon, Humbert Maheu, ce qui est extrait de leurs Archives, communiquées d'officieuse generosité, par l'un des Messieurs de ce noble Corps, où paroit l'estime de ces

prudens, et vertueux, dont il occupe aujourd'huy la place, et en méme temps la rare concession de nôtre tres-Chrétien Souverain.

Quand aux autres Fleurons sortis ailleurs de ce tres-Illustre Palmier je les tiens de l'Histoire, et des MS. curieux : mais comme tout revient à son premier être, cette Maison éclatante deux à trois siecles, est rentrée dans le profond abîme du principe universel, ne laissant que son nom, et sa renommée aux survivans. *Vox*, *sonus*, *aura*, *nihil.*

Note de Mr Cochard.

1448. Sentence contre les Officiers du Roi, touchant l'immunité de l'Eglise de S. Paul, à laquelle eut recours Janin Pons, pour avoir commis un homicide.

TABLE DES TOMBEAUX.

De Fuer. 21
De Pelé. 22
De Beune 23
De la Chaux 23
De la Goute 24
De Precieu. 24
De Coudurier. 25
De Palude 25
D'Harcourt. 26
Forichonis 28
Jaqueti 28
De Mordelles 29
Du Pré 30
Du Peyrat 31
Machard. 35
Regnauld 35
Le Maistre. 38
Gregoire. 39
Grolier 40
Fenoyl 40
De Masso 42
Guerrier. 45
Buatier 45
Grolier 47
Grillet. 50
D'Aiguebelle 51
De Fourbin. 51
De Sarracin 52
Genoud 60
Lentillon 60

Suite de la Table.

D'Albon. 61
De Chaumont. 61
De Villars 62
Charpin. 62
Palmier 63
Baronat. 63
Chatillon 63
Croppet 64
Varey 65
Bellievre 65
Chalon 66
Chavanes 66
Borne. 66
Machard 67
Scarron. 67
Particelli 68
De Tholomont 68
Vassalieu 68
Verny ou Verney 68
Bochalis. 68
Ste Colombe 69
De la Balme 69
Gerson 70
Loriol 70
Verney 74
De Gondy 84
Mascranny. 88

Cette table n'existe pas dans l'édition originale (imprimée vraisemblablement en 1682); je l'ai trouvée dans une copie manuscrite qui faisait partie de la bibliothèque de M. Artaud.
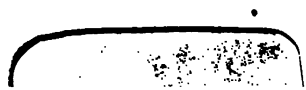
(*Note de l'éditeur* J.-B. M.)